

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 20 juin 2006 à 19 h  
Salle Fraser et Blondeau  
Hôtel Lévesque  
171, rue Fraser  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 20 JUIN 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP .....	2
M. Michel Lagacé	
M. Nicolas Gagnon	
M. Raymond Duval	
Mme LYNDA DIONNE .....	10
FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT ET SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT .....	15
M. Jean Tremblay	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES .....	31
M. Jacques Larivée	
M. Pierre Fradet	
M. PATRICK GAGNON .....	41
AMIS DE LA NATURE DE L'ISLE-VERTE .....	44
M. Raynald Côté	
M. PATRICK GAGNON .....	45
REPRISE DE LA SÉANCE	
COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE DU GRAND-PORTAGE .....	48
M. Gaëtan Malenfant	
Mme JOHANNE LEPAGE POUR MONSIEUR BERTRAND GAUDREAU .....	50
M. MARIE-LOUIS PLOURDE .....	55
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI, GROUPE ÉOLIEN .....	66
M. Jean-Louis Chaumel	
M. GASTON HERVIEUX .....	81
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR .....	87
MOT DE LA FIN .....	88

---

**SÉANCE DU 20 JUIN 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, si vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît, nous allons débiter cette séance.

10 Bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp.

15 Avant de débiter la présentation des mémoires, je désire vous rappeler les règles de déroulement pour cette séance.

La Commission est ici pour vous entendre, pour recevoir vos opinions. L'ordre d'inscription déjà établi détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire.

20 La Commission a prévu de dix (10) à quinze (25) minutes pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais donc de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire à présenter afin de respecter le temps requis. Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants. D'ailleurs, la Commission a lu tous les mémoires.

25 À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi pourrions, au besoin, vous poser des questions si nous jugeons que certains éléments de votre présentation doivent être éclaircis. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

30 En ce qui concerne les règles élémentaires de procédure, j'insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

35 La procédure du BAPE prévoit que les participants, comme le public, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance.

40 Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisées ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts. Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle, auprès de madame Danielle Hawey.

45 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons des formulaires qui vous permettent de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos services. Ces formulaires sont disponibles à l'arrière de la salle. Nous apprécierions que vous les remplissiez et les remettiez à madame Danielle Hawey.

50

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

55

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons débiter la présentation des mémoires. Donc j'inviterais à l'avant monsieur Michel Lagacé, monsieur Nicolas Gagnon et monsieur Raymond Duval. Bonsoir messieurs.

60

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

65

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les fins d'identification, quand vous parlerez, s'il vous plaît vous nommer pour que madame puisse prendre les coordonnées de chacun.

70

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup. Je suis accompagné par monsieur, à ma droite, par monsieur Raymond Duval, qui est directeur général de la MRC, et monsieur Nicolas Gagnon, qui est directeur du département de l'aménagement.

75

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, vous allez comprendre qu'on a essayé de faire une synthèse d'une synthèse d'une synthèse, mais il fallait aussi qu'il y ait quand même un peu de chair, étant donné que c'est un dossier qui intéresse beaucoup la MRC de Rivière-du-Loup.

80

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Introduction")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième ligne, "... du territoire")**

85

C'est en vertu de ses compétences et responsabilités que la MRC a joué, depuis plus de six (6) mois, un rôle important dans l'évolution du présent projet.

Si vous me permettez, monsieur le Président, j'aimerais, pour écouter la présentation de notre mémoire, passer par-dessus le chapitre 2 qui relate des faits pour la plupart connus du public et de la Commission, notamment ceux qui entourent l'adoption et l'entrée en vigueur du RCI de la MRC. J'aimerais aller directement à l'implication de la MRC depuis l'adoption du RCI.

90

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 3.1)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

95

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lagacé. Avant de poser mes quelques questions, je voudrais souligner le travail remarquable qui a été fait par la ou les personnes qui ont élaboré ce mémoire; c'est un excellent mémoire, et on vous en remercie.

100

Maintenant, dans votre mémoire, j'aimerais savoir ce que vous entendez par "acceptabilité sociale" du projet.

105

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Bien essentiellement, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, c'est que la volonté du conseil de la MRC, c'est d'être à l'écoute de la population; ça, je pense que c'est le cas depuis le début.

110

Si on a adopté un RCI le 16 février dernier, c'est qu'effectivement, on sentait qu'il pouvait y avoir des craintes, des réticences à l'intérieur du milieu, on a adopté un RCI, on s'est permis d'être à l'écoute de la population en général depuis le début des audiences. Donc dans la première partie, je pense que ça nous a permis, à nouveau avec le promoteur, de faire évoluer de façon positive le projet, entre autres par rapport aux éoliennes qu'on retrouvait au nord de la 132, en ce qui a trait, tout ce qui est de la zone qui était davantage caractérisée par la faune aviaire.

115

Donc c'est un élément qui est important, au même titre que lorsqu'on parlait de fonds de démantèlement, bien, ça faisait aussi partie des préoccupations des conseillers municipaux, des citoyens, mais en même temps aussi des propriétaires terriens.

120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Maintenant, je m'interroge un petit peu à savoir, si la MRC modifie la distance à respecter à l'égard du fleuve, est-ce que cela ne permettrait pas de nouveau une nouvelle configuration par le promoteur, à ce moment-là?

125

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

130

Ça, c'est peut-être davantage technique.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

135

Bon, évidemment, si on modifie unilatéralement les règles qui sont dans notre Règlement de contrôle intérimaire, rien n'empêcherait le promoteur de modifier pour une xième fois son plan d'implantation.

140

Maintenant, bon, on est quand même assez avancé dans le processus d'évaluation du projet, le promoteur est quand même lui aussi assez avancé dans les processus de négociation de contrat avec les propriétaires terriens, etc., donc on pense pouvoir obtenir l'assurance, en quelque part, que le plan d'implantation présenté serait respecté malgré une modification du RCI.

145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et advenant l'hypothèse suivante, où le promoteur déciderait encore de modifier une autre fois, qu'est-ce que vous faites?

150

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Ce qui est clair, c'est que le premier projet qui nous a été présenté était totalement satisfaisant et que si on s'en va sur des modifications, on va s'entendre avec le promoteur qu'il va lui aussi avoir à se conformer avec l'ouverture qu'on va lui permettre, le cas échéant.

155

Cette réflexion-là n'est pas terminée, au niveau du conseil de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160

Parce que dans le fond, bon, on peut prendre une autre hypothèse qui serait la suivante, advenant le cas où SkyPower ne ferait pas le projet et puis qu'un autre promoteur arriverait, est-ce qu'il pourrait pas se servir de cette faille dans la réglementation pour les installer où il veut, lui?

165

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

170

C'est peut-être de vous dire que lorsqu'on lui a offert notre collaboration, en novembre 2004, au promoteur SkyPower, on aurait souhaité l'accompagner dans l'ensemble des phases de développement de son projet. On les a accompagnés à partir du 16 février 2006, avec l'ensemble des contraintes qu'ils avaient et que nous avons.

Et on va comprendre que s'il y aurait un autre promoteur, on commencerait à partir du début.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, vous avez mentionné tantôt que suite à des négociations avec le promoteur, les redevances avaient été bonifiées pour les municipalités, et que ceci représentait une des meilleures propositions faites dans le cadre d'un parc éolien.

180

Avec quels parcs éoliens dans la province vous avez comparé ces redevances-là?

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

185

Bien, c'est sûr qu'il y en a différents qui ont pris place dans le passé, qui sont peut-être pas édifiants au niveau des redevances. Il y en a d'autres qui sont là, que ce soit Murdochville, que ce soit Baie-des-Sables, que ce soit Saint-Ulric qui sont en devenir, il y a des comparables qui sont plus intéressantes.

190

Et ce matin, j'écoutais le président de l'UPA, monsieur Guimont, qui identifiait, pour un propriétaire terrien, mille dollars (1000 \$), c'était un pas, quinze cents dollars (1500 \$), c'était déjà intéressant, et puis à deux mille (2000 \$), c'était une très bonne proposition.

195

À ce moment-ci, au niveau des propriétaires terriens, on parle d'environ deux mille cinq cents dollars (2500 \$) en moyenne par éolienne, et au niveau des communautés locales visées, on parle de deux mille dollars (2000 \$).

200

C'est sûr que là aussi, on aurait souhaité que ce soit plus sensible comme contribution au niveau du promoteur, mais à ce moment-ci, on prend acte de cette position-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

205

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

210

Bonsoir messieurs. Je me fais l'écho de mon collègue Lafond pour vous dire que depuis quatorze (14) ans, je pense, que je fais des audiences, c'est peut-être le meilleur mémoire que j'ai vu; le résumé que vous en avez fait ne lui rend pas justice, vous avez abordé à peu près tous les aspects du problème de façon réfléchi, pondérée, critique. Excellent travail!

215 J'aurais quelques petites précisions à vous demander. À la page 8, au deuxième  
paragraphe, vous dites avoir transmis au promoteur des commentaires sur l'étude d'impact, et  
je retrouve l'endroit exact, parce que nous aimerions avoir une copie de ces commentaires qui  
ont été transmis.

220 Est-ce que c'était par écrit?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

225 Il y a eu, effectivement il y a des traces écrites de ces commentaires, mais je crois me  
souvenir qu'ils ont été livrés plutôt de manière verbale.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

230 Merci.

À la page 12, vous faites référence à un ouvrage dont nous aimerions avoir une copie,  
la première référence en bas de la page.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

235 On pourra vous la fournir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

240 Merci.

À la page 6, "Analyse comparative des exigences ou règles d'implantation de l'éolien",  
est-ce qu'il s'agit d'une analyse qui a été faite sur papier, qui correspond à un document que  
vous pourriez nous déposer? Premier paragraphe de la page 6.

245 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Pardon, vous parlez de quel document?

250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je parle de votre mémoire, page 6, à moins que je me sois trompé de page, page 6,  
premier paragraphe. J'ai peut-être mal noté le numéro de la page.

255 Je vérifierai et on vous transmettra la question.



**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Bon, dans ce premier paragraphe de la page 6...

260

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, les deux (2) premières lignes:

265

"Les normes proposées ont été comparées à ce qui avait été adopté dans d'autres MRC."

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

270

Oui, on avait fait une recherche sur un outil qui est proposé par le ministère des Affaires municipales, qui s'appelle – en fait, c'est un outil sur Internet où on a accès à l'ensemble des règlements et schémas d'aménagement de toutes les MRC du Québec, et on a fait donc une revue de l'ensemble des règlements de contrôle intérimaires adoptés à l'échelle du Québec.

275

On a compilé ça dans un tableau, et on a complété par un petit sondage auprès des MRC voisines qu'on savait être en train de préparer des règlements semblables. Alors on a compilé ça, il y avait peut-être treize-quatorze (13-14) cas qui tenaient sur un même tableau. Alors oui, effectivement, on pourrait vous transmettre ce tableau.

280

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et également, à la page 13, vous concluez en disant que:

285

"Le promoteur a bonifié sa proposition de redevances qui, il faut l'admettre, est une des meilleures propositions faites par un promoteur de parc éolien au Québec."

Alors vous avez fait une comparaison aussi des différents régimes de redevances?

290

Ce que je voulais savoir exactement, est-ce que vous avez comparé ce qui a été fait et également ce qui est proposé dans d'autres projets qui sont en cours ou qui sont en voie de discussion? C'était ça, l'élément que je voulais ajouter.

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

295

Dans le fond, nous, on a comparé avec ce qu'on savait, ce qu'on connaissait, avec aussi les informations qu'on a été glaner auprès du promoteur, mais avec d'autres élus au niveau du Bas-Saint-Laurent, entre autres avec la mairesse de Murdochville.

300 Au niveau du Bas-Saint-Laurent, il y a peut-être, pas un potentiel mais des discussions sur mille (1000) éoliennes, ça fait que c'est un sujet de discussion pour les huit (8) préfets du Bas-Saint-Laurent. On a des réunions de façon incessante, sur ces projets-là, ça fait qu'on a eu des discussions, effectivement, sur les redevances, autant à la hauteur des communautés locales qu'au niveau des propriétaires terriens.

305 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que vous avez dû voir comme nous le nombre impressionnant d'articles dans les journaux, depuis quelques mois, sur la question de l'éolien au Québec, certaines régions, qu'on entend dire, certaines MRC ont interdit les éoliennes sur quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de leur territoire, mais par contre, on entend par ailleurs que c'est pas vrai, que c'est pas exact. On entend dire toutes sortes de choses sur les redevances très élevées qui seraient offertes dans des projets futurs, dans certaines régions.

315 Est-ce que c'est des choses que vous discutez avec les autres MRC du Québec, en ce moment?

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

320 Bien, on va parler peut-être davantage du Bas-Saint-Laurent, parce que les huit (8) préfets du Bas-Saint-Laurent siègent aussi à la Conférence des élus, au niveau de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent.

325 Et entre autres, on se rend très bien compte qu'au niveau du développement éolien, des gisements éoliens et de leur exploitation, il y a un peu mauvaise presse qui prend place.

330 Mais ce qui est clair, c'est qu'il va y avoir une rencontre d'ici les deux (2) prochaines semaines, je crois que c'est le 4 juillet, justement pour voir de quelle façon on peut mieux s'articuler au niveau du Bas-Saint-Laurent, et puis partager nos expériences, qu'elles soient bonnes ou difficiles, pour faire progresser la façon dont on peut et on doit se comporter par rapport à l'exploitation de gisements éoliens.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

335 Finalement, vous le dites très clairement, vous avez une décision à prendre incessamment. Est-ce qu'il y a une urgence de votre part de prendre une décision?

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

340 Bien, ce qui est clair, c'est que ce bout-là, dans le fond, on est en discussion depuis, je vous dirais, l'adoption, même la séance avant l'adoption où on avait déposé l'avis de motion, on est en discussion sur l'urgence de la chose.

Actuellement, on continue – la semaine passée, on a eu des discussions au niveau du conseil de la MRC, où effectivement, on pourrait y aller dans le cadre d'une séance spéciale qui pourrait être en juillet.

345

Mais ça, ça va appartenir au conseil de la MRC à apprécier ce qui s'est livré ici comme commentaires depuis hier, et apprécier aussi ce qui a été livré au préalable pour tout ce qui est de la première partie des audiences, et on va voir de quelle façon le conseil de la MRC va se comporter, s'il y aura ou non séance spéciale du conseil de la MRC en juillet.

350

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce qu'un des objectifs de ce genre d'audience, c'est d'aller chercher le pouls de la population et voir ce que les gens pensent pour, finalement, en faire un rapport au ministère; c'est un des objectifs de notre travail d'audience et d'enquête.

355

Et depuis qu'on a commencé, on a entendu beaucoup de gens dire – en fait, on a entendu personne dire qu'il était contre le développement éolien, mais par contre, c'est surtout la façon et la rapidité avec laquelle les choses se développent qui font que les gens se rebutent un peu, parce qu'ils ont pas le temps de consulter, ils ont pas le temps de comprendre ce qui leur arrive.

360

Et dans le cas présent, on doit bien avouer qu'on a trois (3) versions au moins du même projet, quatre (4) versions du même projet, dont la dernière a été déposée, à nous en tout cas, le 14 juin, c'est-à-dire quelques jours avant qu'on commence la deuxième partie de l'audience.

365

Alors on sent qu'il y a une urgence de la part du promoteur, mais pourquoi devrait-il y avoir une urgence de la part de la population et de la part des élus?

370

**PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Essentiellement, moi je pense que si vous avez eu la chance d'avoir quatre (4) projets différents, c'est parce que le RCI et la MRC, et justement la population a fait en sorte que le projet a évolué de façon qu'on pourrait qualifier de plus positive, plus acceptable.

375

Et nous, ce qu'on a entendu en avril, et depuis hier, au niveau du BAPE, ça va peut-être aussi nous permettre, nous aussi, d'évoluer de façon plus positive par rapport à une prise de position éventuelle au niveau du conseil de la MRC.

380

Et l'échéancier, c'est celui-là qu'on va vouloir se donner, et à ce moment-ci, il n'est pas encore totalement déterminé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

385 On a eu vent d'au moins trois (3) sondages qui ont été faits par trois (3) municipalités, hier on a parlé un petit peu plus en détail de celui de Saint-Arsène et de celui de Saint-Épiphane, est-ce que la MRC peut elle-même procéder, à un moment donné, par sondage ou trouver une façon de parler aux gens directement, pour voir ce que les gens pensent du projet?

390 **PAR M. MICHEL LAGACÉ:**

Essentiellement, ce que les gens pensent du projet, il nous est livré de façon quasi quotidienne, au département de l'aménagement; depuis le 16 février, ça nous est livré de façon quasi quotidienne, je vous dirais de façon très importante.

395 Et en même temps aussi, je pense qu'on a écouté la population lors de la première partie des audiences publiques, effectivement il y a eu des sondages d'intérêt au niveau de Cacouna, qui a été fait par la municipalité, un sondage similaire aussi par le promoteur, trois (3) sondages pour les trois (3) autres communautés qui montrent un intérêt, un appui de la communauté, de la population.

400 Ça fait qu'on pense qu'on a suffisamment, à ce moment-ci, d'information pour nous permettre, le cas échéant, de prendre nos responsabilités en regard d'une modification ou non du RCI.

405

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci encore une fois, je vous remercie pour votre mémoire.

410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lagacé, merci messieurs.

415

---

**LYNDA DIONNE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

420 Madame Lynda Dionne, s'il vous plaît. Bonsoir madame Dionne.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

425 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Moi, je viens vous parler du paysage culturel, j'ai comme réalisé qu'il y a un manque. Tout à fait, les gens ne semblent pas au courant de tout l'impact au niveau du paysage culturel.

430 Je vous remercie de pouvoir me permettre de vous faire une analyse au niveau du paysage. Je me le permets parce que ça fait vingt (20) ans que je travaille au niveau de l'histoire. En fait, je suis pas toute seule à travailler sur l'histoire de la région, de Cacouna en particulier, il y a mon mari aussi, Georges Pelletier, moi c'est Lynda Dionne. Donc ça fait depuis vingt (20) ans que nous nous impliquons à la diffusion de l'histoire de notre région, en particulier celle de Cacouna.

435 Nous avons accumulé plusieurs informations provenant d'actes notariés, d'articles de journaux du XVIII, XIX et XX<sup>e</sup> siècles, et il y a également plusieurs témoignages. Cela nous a permis d'analyser et d'écrire sur le passé, mais en particulier sur l'impact de la villégiature au Bas-Saint-Laurent et également sur l'histoire maritime du Saint-Laurent. D'ailleurs, nous sommes en préparation pour écrire sur ces deux (2) sujets, cela dans le but de valoriser notre

440 région.

Nous avons rédigé plusieurs articles dans l'Épik, aussi dans les revues d'histoire l'Estuaire et aussi dans un livre dans la série "Aux limites de la mémoire".

445 Ce que je vais faire, je vais vous parler un petit peu, je vais vous présenter mon résumé sauf que peut-être dans la dernière partie, je vais aller plus dans mon texte, au niveau de mon mémoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

450 On vous écoute, madame.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

455 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du premier paragraphe)**

460 Il y a aussi la visite de l'église Saint-Georges et presbytère, que j'ai pas mis dans ça, mais qui existe.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin de la page 2)**

465 C'est d'ailleurs ça que j'ai analysé beaucoup dans mon mémoire, que je lirai  
malheureusement pas, pas tout en tout cas.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début de la page)**

470 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, trois quarts du 2ème paragraphe, "... son architecture")**

Donc je vous cite certains livres, certains endroits qu'on en parle beaucoup.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, troisième paragraphe)**

475

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, trois quarts du dernier paragraphe, "... le Cénacle")**

Il accueille maintenant un grand nombre de visiteurs, donc c'est vingt mille (20 000)  
visiteurs par année qui vont à cet endroit. Donc c'est un genre tourisme plus religieux.

480

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, trois quarts du dernier paragraphe, "Elle accueille...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin de la page)**

485

Bon là, je vais surtout vous parler de l'impact. J'espère que j'ai pas été trop longue.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons qu'il vous reste trois minutes et demie (3 ½).

490

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

Je vais essayer d'aller rapidement, je m'excuse. Donc l'impact du projet du parc éolien  
sur le paysage culturel.

495

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... barrière  
visuelle")**

500

Là, je vous ai montré une image, mais on imagine fortement, avec la quantité qu'on veut  
placer à Cacouna, et évidemment à d'autres endroits aussi, ça va faire une barrière.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 2<sup>ième</sup> par., deuxième ligne, "Barrière visuelle...")**

505

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, dernier paragraphe, deuxième ligne, "... domaine public.")**

Bon, je vais raccourcir un petit peu.

510 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 17, fin du deuxième paragraphe)**

Donc c'est écrit dans le schéma d'aménagement.

515

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, troisième paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 18, milieu du deuxième paragraphe, "... Larochelle")**

520

J'en dirai pas plus long, parce que je sais que le temps est dépassé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Trente (30) secondes pour conclure!

525

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

Bon ici, on dit:

530

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, dernier paragraphe, 2<sup>ième</sup> ligne, "Dernièrement...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 19, fin de la première ligne)**

535

Là, j'ai pas de photo de ça, mais vous allez vous rendre compte aussi que dans les circuits patrimoniaux, les bâtiments, ici vous avez un bâtiment historique, donc en arrière-plan on va avoir évidemment les éoliennes, et ça va enlever la valeur de ces bâtiments.

540

Plus la zone résidentielle au sud, OK, de Cacouna, tous les gens qui vont être dans les rues au sud vont avoir ça, donc ça va baisser la valeur résidentielle. Il y a aussi, il faut pas oublier le terrain de golf qui est l'un des premiers du Bas-Saint-Laurent, qui serait affecté par la présence et le bruit des éoliennes dans le panorama de la vallée de la Petite-Rivière-du-Loup.

Donc je conclus!

545

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, dernier paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 19, fin de la page)**

550

Donc font partie d'un circuit touristique. Excusez-moi, j'ai été un petit peu longue mais il y a beaucoup de choses à dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas grave, madame Dionne.

555 Comment faire pour harmoniser un projet de développement éolien avec le paysage, puisque le port de Cacouna a quand même su améliorer la cohabitation.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

560 Vous voulez dire avec le parc éolien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

565 Oui. Comment faire pour harmoniser un projet de parc éolien avec le paysage, si on a pu faire la même chose avec le port de Cacouna, en termes de cohabitation.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

570 Mais le port, ce qui arrive, c'est pas tout à fait la même chose, là, si on peut dire. Parce que là, on parle de cent trente-deux (132) éoliennes qu'il va y avoir partout sur le territoire, c'est pas juste Cacouna que ça va affecter, ça va affecter tout l'ensemble du territoire, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575 Donc selon vous, il y a pas moyen d'harmoniser un avec l'autre?

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

580 Moi, non. Moi, je trouve que ça va avoir un impact sur le tourisme; pendant que tu gagnes de l'argent d'un côté, tu vas le perdre de l'autre côté.

C'est la même chose pour le port méthanier, même affaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

585 Est-ce que vous seriez prête à contribuer avec le promoteur et les décideurs pour mettre à profit votre expertise?

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

590 Moi, je pourrais lui demander aussi, au promoteur, s'il serait prêt à faire ça chez lui, en Ontario, tout proche de son village ou sa ville, d'avoir cent trente-deux (132) éoliennes. Ça, je pourrais lui poser la question. Comprenez-vous?



**PAR LE PRÉSIDENT:**

595

Non, d'accord. C'est votre choix.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

600

Non, c'est certain que moi, je suis contre ça, de toute façon, et je vois pas ça du tout.

Moi, ce que je verrais, c'est que ce serait dans des endroits où il y a pas d'habitations comme ça, où les gens sont pas obligés de vivre avec ça.

605

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on comprend votre position très bien, madame Dionne, je vous remercie.

**PAR Mme LYNDA DIONNE:**

610

Merci aussi de m'avoir écoutée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

615

Ça nous a fait plaisir, madame.

---

**FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT  
ET SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT**

620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

625

Monsieur Jean Tremblay.

Juste un petit commentaire avant que vous commenciez, monsieur Tremblay. Je voudrais avertir les gens, les participants dans la salle qu'il y a plusieurs mémoires, quand même, qui ont été déposés à la Commission mais qui ne seront pas présentés.

630

Donc je vous invite à en prendre connaissance sur le site Internet du BAPE, au cours de la semaine prochaine.

Oui, on vous écoute.

635 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Je vais porter le message de l'Union des producteurs agricoles, de la Fédération du Bas-Saint-Laurent, puisque normalement ça devrait être monsieur Claude Guimond, le président de la Fédération, qui aurait dû être ici ce soir, mais dû à un contretemps, ne pourra se présenter. Donc je suis le messager de monsieur Guimond pour le compte de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Cependant, pour le compte du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, je parle au nom du Syndicat des producteurs forestiers. Donc je tiens à préciser ça avant de débiter la présentation.

645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et là, je vous écoute, monsieur Tremblay.

650

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Merci, monsieur Lafond.

D'abord, on va essayer de vous présenter un peu ce que c'est que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, et je dois vous dire que c'est la deuxième audience publique dans le cadre d'un projet éolien, on l'a fait dans le cadre du projet de Northland Power à Saint-Léandre et Saint-Ulric, on le fait demain également dans le cadre de l'agrandissement du parc d'Axor, et on est ici ce soir. Donc demain, ça va être la troisième audience, et le message est constant d'une audience à l'autre.

660

D'abord au niveau de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en termes de producteurs agricoles, il faut voir qu'elle est affiliée à la Confédération de l'UPA, elle compte deux mille cinq cents (2500) producteurs et couvre à peu près la région administrative 01, à l'exception de la MRC de Kamouraska; les MRC de Matane et de la Matapédia font donc partie de notre territoire, et bien sûr Rivière-du-Loup.

665

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième paragraphe)**

670 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du troisième paragraphe)**

En ce qui concerne le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, on existe en vertu de deux (2) lois, la Loi sur les syndicats professionnels, au même titre que les autres syndicats professionnels agricoles, et aussi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, puisqu'on administre un plan conjoint en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

675

680 Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est important, la forêt, particulièrement la forêt privée, puisqu'à l'échelle du territoire du Syndicat des producteurs forestiers, qui est presque à l'échelle du territoire de la région administrative 01, à l'exclusion de la MRC Kamouraska, cinquante pour cent (50 %) du territoire est privé, c'est de la forêt privée. C'est une des particularités du Bas-Saint-Laurent, et on sait que l'agriculture et la forêt sont les bases de l'économie régionale comme telles.

685 En termes d'introduction, on doit dire que la Fédération de l'UPA et le Syndicat des producteurs forestiers, comme les autres intervenants qui ont précédé avant nous, le développement éolien, loin de là, on n'est pas contre. Cependant, ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait le maximum de retombées à la fois pour le milieu et aussi pour les producteurs agricoles et forestiers, en autant bien sûr que ça demeure respectueux de ceux-ci, de leurs préoccupations, 690 de leurs activités.

Il faut dire, et comme l'a mentionné le préfet précédemment, le développement éolien est fait de façon débridée, il faut pas se le cacher. Et d'ailleurs, les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement se font pour chacun des projets, sans tenir compte 695 nécessairement des impacts cumulatifs que peuvent avoir l'ensemble des projets pour la région administrative ou pour la région du Bas-Saint-Laurent.

On partage aussi les préoccupations du BAPE, particulièrement lors d'un commentaire lors d'un communiqué de presse qui a été divulgué le 21 octobre 2005, dans lequel on disait, le développement éolien se fait, ou la filière éolienne se fait de façon précipitée. On partage 700 effectivement cette préoccupation.

Et on considère qu'il y aurait lieu de définir un cadre de négociations probablement plus complet, qui s'appliquerait aussi de façon uniformément, comme le dit le BAPE, uniformément 705 aux propriétaires fonciers dont le terrain est convoité pour le développement éolien.

C'est tellement important pour nous que quand on s'est aperçu de la multitude de projets qui se sont implantés, en tout cas la volonté de vouloir implanter des projets ou des parcs éoliens, on a cru bon, afin de sensibiliser les producteurs forestiers, les divers 710 intervenants, les producteurs agricoles, les divers intervenants du développement, on a tenu un colloque le 8 décembre dernier sur le développement éolien.

Et ça a attiré tellement de monde, non seulement de la région, on voulait le faire pour les producteurs, mais toutes les autres régions du Québec, tous ceux qui sont intéressés par le développement éolien y ont participé. Et ce, de toutes classes; quand je parle de toutes 715 classes, de toutes professions, que ce soit des écologistes, que ce soit des producteurs, que ce soit des promoteurs ou des organismes de développement, près de trois cents (300) personnes y ont participé.

720 Il y a eu des choses qui sont ressorties de ce colloque, et effectivement, les actes du  
colloques ont fait en sorte que la Conférence régionale des élus a trouvé ça tellement important  
qu'ils ont dit, on va mettre en place un comité de suivi du colloque, pour nous aviser du dossier  
éolien, du développement du dossier éolien. Et effectivement, l'Union des producteurs  
725 agricoles du Bas-Saint-Laurent et le Syndicat en font partie, ainsi que le recteur de l'université  
et d'autres intervenants qui s'intéressent au développement éolien comme tel. D'ailleurs, il est  
présidé par le directeur de la Conférence régionale des élus.

Donc on voit qu'il y a une préoccupation des instances régionales à l'égard du  
développement éolien, et de savoir où on s'en va, ce qui est pas toujours évident.

730 Pour ce qui est du portrait agricole de la MRC de Rivière-du-Loup, il faut voir que dans  
la MRC, en 2004, on comptait deux cent quatre-vingt-cinq (285) entreprises qui généraient des  
recettes annuelles d'environ quarante-quatre millions-quarante-cinq millions (44 M\$-45 M\$)  
annuellement. C'est donc dire toute l'importance.

735 La production laitière génère à peu près soixante-deux pour cent (62 %) des revenus,  
suivie de la production de bœuf et de céréales. L'industrie donc agroalimentaire dans son  
ensemble génère à peu près quatre mille (4000) emplois.

740 On dénombre trente-cinq (35) productrices et producteurs agricoles dans la municipalité  
de Cacouna, où on parle du développement éolien, du projet, quatre-vingt-dix (90) à L'Isle-  
Verte, trente-quatre (34) à Saint-Épiphanie et quatre-vingt-cinq (85) à Saint-Arsène.

745 Pour ce qui est maintenant des producteurs forestiers, vous allez voir que ça occupe un  
espace quand même assez important. Dans nos fichiers, on a huit cent soixante et un (861)  
producteurs qui sont propriétaires de trente et un mille hectares (31 000 ha) de boisés  
productifs; c'est donc important.

750 Et de cette superficie, dix-neuf mille huit cent trente-deux (19 832 ha) appartiennent à  
cinq cent seize (516) propriétaires qui bénéficient du Programme de mise en valeur. Donc sur  
les huit cents (800), il y en a cinq cents (500) qui bénéficient du Programme de mise en valeur  
des forêts privées, c'est quand même important de le rappeler, puisqu'on a une  
recommandation à cet effet.

755 On dénombre aussi, dans les municipalités concernées, deux cent soixante-six (266)  
producteurs pour une superficie de cinq mille neuf cents hectares (5900 ha). Il y a environ cent  
vingt-deux (122) propriétaires qui détiennent un plan d'aménagement, ce qui représente à peu  
près deux mille sept cents hectares (2700 ha) de superficie forestière.

760 Dans le secteur agricole, l'impact du projet. Je dois vous avouer qu'il y a peut-être une  
confusion dans le projet présenté par le promoteur. On parle d'implantation d'éoliennes dont on  
aura besoin de superficies à déboiser, pour pouvoir construire une éolienne, de point cinq

765 hectare (0,5 ha), pour une éolienne de un point cinq mégawatt (1,5 MW). Quand on regarde les autres parcs éoliens, avec les mêmes puissances éoliennes, par éolienne, on parle de point quatre-vingt-cinq hectare (0,85 ha).

770 Donc ça crée une confusion, et ça l'a un impact sur le déboisement. On dit que ça va être point cinq hectare (0,5 ha) de déboisé, qu'on aura besoin pour construire l'éolienne, alors qu'ailleurs, pour une même éolienne, c'est-à-dire en termes de capacité, on parle de point quatre-vingt-cinq (0,85 ha). Ça fait que ça crée une forme d'ambiguïté au niveau de l'évaluation des impacts pour le milieu forestier et agricole aussi.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7)**

775 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du cinquième paragraphe)**

780 Ça, c'est une bonne nouvelle. Des inconvénients affecteront les activités agricoles pendant la phase de construction; je vous mentionnais tantôt qu'il y a une ambiguïté entre point cinq (0,5 ha) et point quatre-vingt-cinq hectare (0,85 ha) comme tel de superficie pour l'aire de travail. C'est autant de superficies qui ne seront pas récoltées durant l'année d'implantation et probablement l'année suivante.

785 Ces activités génèrent beaucoup de poussière et de circulation qui peuvent être dérangeantes, évidemment, à la fois pour les producteurs, le voisinage et, bien sûr, les animaux.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8)**

790 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du deuxième paragraphe "Mesures...")**

Et ça, c'est une recommandation qu'on suggère fortement au promoteur.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe de "Mesures...")**

795 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du premier paragraphe)**

800 Et d'ailleurs, dans le mémoire, on fait allusion à ce que pourrait être une formule de compensation. Je vous laisse le soin de la regarder, mais je dois vous dire, vous avez posé une question tantôt à monsieur le préfet, monsieur Lagacé, à savoir, est-ce que l'entente, en termes de compensations et de redevances aux propriétaires est parmi une des meilleures.

805 Je dois vous dire que non, parce qu'on a contacté d'autres régions au Québec, d'autres producteurs, d'autres syndicats ou UPA, et on a regardé ce qui se faisait ailleurs, et je dois vous dire qu'on fait pas tellement bonne figure ici. Il y aurait place à amélioration de façon très importante.

810 On regarde sur un horizon de vingt-cinq (25) ans, sur un parc éolien d'à peu près soixante-dix (70) éoliennes, six mille hectares (6000 ha), cent cinquante (150) propriétaires où on a des éoliennes, le propriétaire, au bout de vingt-cinq (25) ans, va en retirer deux cent vingt-cinq mille (225 000 \$), mais un propriétaire où il y a pas d'éolienne et qui est situé dans le parc va retirer près de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) pour les inconvénients occasionnés au bout de vingt-cinq (25) ans.

815 Je suis pas sûr que c'est tout à fait les conditions qu'on a ici. Cependant, je pense qu'il y a place à amélioration, place à ouverture.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin du premier paragraphe)**

820 En ce qui concerne les lignes de transport, on voit qu'il y a des problèmes. Quand on regarde les parcs éoliens situés dans la région de Matane, Saint-Ulric, Saint-Léandre, on voit toute la problématique du projet de lignes de transport entre Rimouski-Les Boules, de deux cent trente (230) KV, pour l'intégration des parcs. On voit toute la dynamique qui est en train de se créer, et la résistance.

825 Ce qu'on dit, c'est que les milieux qui n'accueillent pas de parcs éoliens ne sont pas intéressés à avoir les lignes de transport pour sortir l'électricité des autres. C'est du "pas dans ma cour". Cela pose un risque additionnel à l'intégrité de la zone agricole.

830 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, troisième paragraphe de "Lignes...")**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du paragraphe "Cohabitation...")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 Monsieur Tremblay, est-ce que je peux vous demander de conclure, parce qu'on a déjà dépassé le quinze (15) minutes.

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

840 Oui, et j'arrive, vous allez voir, ça va être très court et j'arrive à ma conclusion, vous m'avez précédé.

845 On a fait une évaluation des impacts du déboisement, et on vous a remis un tableau. Au moment d'écrire le mémoire, on n'avait pas les données à savoir quels étaient les nouveaux emplacements, on l'a eu le 13, ça a été publié le 13 juin dernier, et on a fait l'exercice aujourd'hui.

850 Je sais qu'on a eu de contacts aussi avec les gens du promoteur, pour évaluer quelle  
est la conséquence en termes de déboisement, ce qu'on constate, et c'est là qu'est peut-être la  
problématique, c'est qu'en tenant compte des peuplements forestiers où on va placer des  
éoliennes, les volumes de bois qui vont être générés par l'activité, ça représente à peu près  
entre sept mille (7000 m<sup>3</sup>) et sept mille cinq cents mètres cubes (7500 m<sup>3</sup>) solides, si vous  
855 divisez ça par quarante-cinq (45), ça va vous dire le nombre de voyages de camions qui vont  
être générés par l'activité de déboisement, et ça, c'est toutes qualités confondues, quand je  
parle de qualité de bois, ça veut dire que ce soit du sciage, de qualité sciage, déroulage, pâte,  
ça c'est la quantité totale.

860 De ce nombre, on parle de deux mille deux cents (2200 m<sup>3</sup>) à deux mille cinq cents  
mètres cubes (2500 m<sup>3</sup>) qui vont être des bois de qualité pâte, c'est-à-dire qui doivent être  
destinés à des usines de pâtes et papiers. Je dois vous dire qu'aujourd'hui, on n'a pas le  
marché, on n'a pas de contrats pour pouvoir écouler ces volumes de bois.

865 Cumulé également aux autres projets éoliens dans la région de Matane, c'est plusieurs  
dizaines de milliers de mètres cubes où il n'y aura pas preneur pour ces bois. Donc on voulait  
signifier, de façon importante, que c'est une problématique qu'on aura à vivre, et je dois vous  
dire qu'on n'a pas eu de contact sur des mesures d'atténuation avec le promoteur, à cet effet.

870 Autre élément aussi important, je vous ai démontré, en début, qu'en ce qui concerne le  
portrait forestier, qu'on a des aménagistes dans le territoire, c'est des gens qui aménagent leurs  
forêts et donc, par conséquent, il faudra s'assurer que le promoteur puisse compenser,  
puisque on réalise des travaux, c'est de l'argent public qui est investi, il y a une politique de  
remboursement des travaux qui sont réalisés lorsqu'on détruit ces travaux-là, donc il faudra  
875 s'assurer que le promoteur en tienne compte dans les compensations qui seront versées aux  
producteurs pour, d'une part, pour pas que le producteur soit pris avec des compensations  
assez onéreuses à rembourser, et deuxièmement, pour qu'aussi il ne perde pas sa possibilité  
d'avoir un recours au Programme d'aménagement forestier.

880 Et ça termine la présentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

885 Si je comprends bien, vous n'avez pas eu encore de contact avec le promoteur,  
relativement à ces aspects-là?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

890 On a commencé à avoir des contacts sur l'évaluation des quantités de bois qui vont être  
générées, mais pour ce qui est des mesures d'atténuation, quelles pourraient être ces mesures,  
on s'est pas assis avec le promoteur pour les négocier, les évaluer et de voir aussi quel  
aménagement qu'on peut faire pour disposer de ces bois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il s'agirait, il importerait finalement que ce soit fait quand même rapidement.

895

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

En effet.

900

Et ce message, on le dit aux autres promoteurs des autres parcs éoliens, évidemment, puisque ça a un effet cascade, je vous ai parlé des autres, c'est des dizaines de milliers de mètres cubes, donc il faudra effectivement qu'on puisse trouver une solution, qu'on trouve des mesures d'atténuation à la fois pour les producteurs et à la fois aussi pour en disposer, de ces bois-là, à des conditions acceptables pour les producteurs comme tels.

905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, est-ce que vous prenez bonne note de ça, et est-ce qu'on peut s'attendre à ce que vous engagiez des discussions rapidement sur ce sujet avec le Syndicat des producteurs de bois?

910

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement.

915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous allez nous faire part des résultats rapidement?

920

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

925

Donc j'ai un engagement du promoteur à discuter fermement avec vous, et de trouver des solutions qui soient acceptables tant pour les producteurs de bois que pour vous.

930

Mais j'ai quand même d'autres petites questions. Dans le mémoire, c'est indiqué qu'en termes de mesures d'atténuation, à la page 8, vous indiquez que:

"Les producteurs doivent pouvoir décider, à l'intérieur d'une zone raisonnable, l'endroit exact où devrait être localisée l'éolienne pour éviter des résidus de terrains trop petits pour être cultivés et pour faciliter la circulation de la machinerie."



935 N'est-ce pas déjà dans le contrat superficielle qui est signé entre les producteurs et le promoteur?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

940 En tout cas, c'est pas tout à fait clair comme ça. Est-ce que la zone est bien définie, est-ce qu'il y a lieu de s'entendre de façon précise sur cet espace-là, c'est pas si évident que ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

945 Maintenant, j'aimerais avoir peut-être des explications, c'est indiqué également:

"L'entreprise agricole doit pouvoir en tout temps exercer son droit de construire ou agrandir des bâtiments agricoles, en respectant une distance séparatrice raisonnable de l'éolienne. Un rayon de protection devrait être établi à partir des bâtiments existants, à l'intérieur duquel tous les types de constructions seraient permis."

Est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus là-dessus?

955 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

C'est de valeur, j'avais une couple de producteurs agricoles avec moi, ils pourraient me donner un petit coup de main, mais il faut voir que pour ce qui est...

960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voulez-vous vous avancer, peut-être que vous allez pouvoir nous en dire plus.

Pour les fins de la transcription, si vous pouvez vous identifier, s'il vous plaît.

965 **PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Oui, je m'appelle Marie-Louis Plourde.

970 Bon, pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien en fait, c'est ça, c'est parce que dans le mémoire, c'est indiqué:

975 "L'entreprise agricole doit pouvoir en tout temps exercer son droit de construire ou agrandir des bâtiments agricoles, en respectant une distance séparatrice raisonnable de

l'éolienne. Un rayon de protection devrait être établi à partir des bâtiments existants, à l'intérieur duquel tous les types de constructions seraient permis."

980

J'aimerais qu'on m'explique c'est quoi exactement, les attentes relativement à cela.

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

985

Bon, si je comprends bien la question, ce que je répons à ça, moi, la venue d'une éolienne dans les proximités des bâtiments agricoles d'une ferme ne sera pas un empêchement de pouvoir prendre une forme d'expansion, éventuellement.

990

Ça peut être de la construction de bâtiments plus loin que ceux de la ferme tels qu'on les connaît actuellement. Exemple, on parle de production porcine, il faut les éloigner des périmètres urbains, si on éloigne du périmètre urbain, ça suppose qu'on puisse s'approcher aussi des éoliennes. Mais là, on vient comme en problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995

En conflit.

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

1000

En conflit. Et c'est important, je pense, que ça nuise pas à l'agriculture. Priorité à l'agriculture. Construction de silo, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1005

Parce que dans le fond, c'est un peu la même chose finalement pour les barrières coupe-vent, les barrières pour empêcher la neige, l'hiver.

Est-ce que c'est permis dans les contrats superficiaires?

1010

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

En tout cas ailleurs, j'ai vu certain, ailleurs dans d'autres régions, on a vu que oui.

1015

Maintenant, est-ce que dans le contexte, là je peux pas, j'ai pas les éléments de réponse à cet effet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1020

En fait, il est encore inscrit, on dit que:

"Le mode de compensation actuel est inadéquat, il faut prévoir des redevances en fonction du rendement des éoliennes et des parcs."

Donc est-ce que c'est possible d'élaborer votre pensée à cet effet-là?

1025

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

L'exemple, on a un pourcentage fixe, indépendamment du rendement de l'éolienne, exemple, on parle, je sais pas moi, de trente-deux (32 %) à trente-quatre pour cent (34 %) de rendement, à ce moment-là, qu'on ait une redevance en tenant compte du pourcentage qui augmente en tenant compte du pourcentage de rendement.

1030

Et ça, c'est pas unique, c'est la position de la Confédération de l'UPA, et ce qu'on constate ailleurs dans d'autres régions également, c'est le genre d'entente qui est en train de se faire, c'est-à-dire effectivement un taux fixe et aussi une redevance en tenant compte du rendement du parc.

1035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'au niveau de la Fédération du Bas-Saint-Laurent, il y a présentement une ébauche ou encore une élaboration d'un contrat superficielle type qui serait présenté à tous les cultivateurs ou encore producteurs forestiers?

1040

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Je dois vous avouer, monsieur Lafond, que l'UPA, la Fédération régionale travaille très fort à cet effet, avec la Confédération, pour avoir un contrat type justement d'accompagner les producteurs, d'avoir tous les éléments nécessaires, en connaissance de cause aussi, pour pouvoir convenir avec les promoteurs des ententes superficielles.

1045

1050

Mais il faut, et on travaille là-dessus, il y a des démarches qui sont entreprises, la Fédération régionale et la Confédération.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055

Et savez-vous à peu près à quelle étape de l'ébauche ce serait rendu?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Je peux pas vous dire, en ce moment, où c'est rendu, mais je peux me faire un devoir de vous communiquer assez rapidement où en est l'état des travaux relativement à ce contrat type.

1060

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1065

Bon, ce serait fort apprécié. Il s'agirait de communiquer cette réponse-là à madame Boutin, bien là, elle sera pas à l'arrière, elle va être au bureau à Québec, mais communiquez avec madame Boutin pour avoir ses coordonnées, seulement que la voir à l'arrière, elle va tout vous donner ça.

1070

Maintenant, vous avez parlé tantôt d'un document d'Hydro-Québec, une entente existant entre Hydro-Québec et l'UPA, sur les lignes de transport.

Est-ce que c'est possible pour vous de déposer ce document à la Commission?

1075

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Je peux vous le faire parvenir également, rapidement.

1080

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent.

1085

Bon, lorsque vous allez discuter avec le promoteur de la disposition du bois, est-ce que c'est seulement pour le bois qui est susceptible d'être envoyé aux usines de pâtes et papiers ou encore vous allez regarder pour l'ensemble de tous les types d'essences, finalement, récoltés?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1090

Je pense qu'il faut regarder effectivement l'ensemble des marchés existants. Parce qu'il faut pas se le cacher, actuellement les marchés se resserrent.

1095

Vous avez entendu parler que l'industrie forestière va pas tellement bien, on parle d'une industrie qui est en train de se consolider, il va falloir effectivement regarder sérieusement à quel endroit, quelles sont les usines qui sont en mesure d'accueillir les volumes et à quelles conditions.

Il faut effectivement regarder l'ensemble du dossier.

1100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À la limite, si vous n'avez pas d'entente avec le promoteur à cet effet-là, qu'est-ce qui pourrait arriver avec le bois?

1105 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Il est clair qu'on peut pas en disposer, il n'y pas de marché, actuellement, dans le Bas-Saint-Laurent, qui permettrait d'absorber ces volumes de bois là, dans le contexte actuel.

1110 Je vous disais tantôt que les marchés se resserrent, tant au niveau du sciage que d'autres marchés, et également dans le domaine des pâtes particulièrement, les pâtes et papiers, le marché se resserre également d'une façon inquiétante.

1115 On a maintenu des ententes contractuelles de peine et de misère, avec des volumes qui nous permettent de réaliser des travaux d'aménagement tels que prévus dans le cadre du Programme de mise en valeur de la région du Bas-Saint-Laurent, avec une programmation qui nous permet de réaliser, on a un volume suffisant pour le faire.

1120 Mais actuellement, on serait pas en mesure d'attribuer, passez-moi l'expression, des quotas supplémentaires pour pouvoir écouler ces bois-là, puisqu'on n'a pas de marché.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125 Donc qu'est-ce qu'il adviendrait du bois, à ce moment-là?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Le propriétaire resterait collé avec. Et je suis pas sûr qu'il va être très content de ça.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc toujours dans le même processus de négociations avec le promoteur, je présume que vous allez également parler des investissements sylvicoles qu'il y a à faire dans le futur?

1135 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

La protection, ce qu'on appelle l'admissibilité pour le producteur au Programme de mise en valeur, il faut s'assurer effectivement, en tout cas s'il est disposé à en discuter, ça va nous faire excessivement plaisir de lui en parler.

1140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et s'il ne veut pas en discuter?

1145 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Je dois vous avouer que je pense que ce serait, en tout cas, certainement pas un bon citoyen corporatif, s'il veut pas discuter de cette question qui est fort importante.

1150 Je vous l'ai dit tantôt, on est dans une région où les producteurs, ce sont des aménagistes forestiers, et je suis convaincu qu'ils se laisseront pas faire, ils se laisseront pas non plus partir de leur droit d'avoir accès au programme de financement, Programme d'aide de mise en valeur.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Tremblay.

Monsieur Béland.

1160

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1165 Oui, je voulais éclaircir ce que vous avez dit tout à l'heure à propos de la confusion qui s'est installée en ce qui a trait au zéro virgule cinq hectare (0,5 ha) par rapport à zéro virgule huit cinq hectare (0,85 ha).

1170 Pourriez-vous m'expliquer un peu? Ce que j'ai cru comprendre, c'est que dans ce projet-ci, le promoteur dit qu'il déboisera un demi-hectare pour installer une éolienne, et vous dites que c'est pas suffisant, vous suggérez que c'est pas suffisant puisque ailleurs, c'est zéro virgule huit cinq hectare (0,85 ha).

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1175 Je ne dis pas que c'est pas suffisant. Ce que je dis, c'est qu'il y a une confusion.

Ailleurs, pour le même type d'éolienne, on parle de point quatre-vingt-cinq hectare (0,85 ha), et ici, dans ce cas-ci, on est en territoire boisé, on parle de point cinq hectare (0,5 ha). Alors à ce moment-là, quelle est la réalité, est-ce que c'est point cinq (0,5 ha) ou c'est point quatre-vingt-cinq (0,85 ha).

1180

1185 Parce que si c'est point cinq (0,5 ha), les évaluations qu'on en a faites, je dis bien que c'est une évaluation sommaire, on n'a pas été sur le terrain pour évaluer la qualité des tiges, voir les volumes de bois qui existaient vraiment, c'est une évaluation approximative, mais si c'est point quatre-vingt-cinq hectare (0,85 ha), le volume va augmenter d'autant, et de façon très importante.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1190 Alors ailleurs, on déboise zéro virgule huit cinq hectare (0,85 ha), et ça c'est clair du travail nécessaire pour installer l'éolienne?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1195 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1200 Est-ce que c'est des endroits où on assemble les pales sur le moyeu au sol, avant de les monter?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1205 Évidemment, le mât, et effectivement les pales, et le rotor, évidemment la nacelle qui va dessus.

1210 Et ce, je cache rien là-dedans, vous pouvez voir d'ailleurs sur le document de Northland Power par exemple, il y a une annexe, c'est l'annexe D, je pense, dans lequel on précise, on visualise la superficie qu'on a besoin pour faire le montage des éoliennes. Et on parle point quatre-vingt-cinq hectare (0,85 ha).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1215 Pourquoi, à votre avis, ici, parle-t-on de zéro virgule cinq (0,5 ha)?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1220 C'est pour ça, il y a une confusion. Je cherche à comprendre et il y a une confusion à cet effet.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1225 Alors c'est à nous de poser la question aux bonnes personnes, merci.

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Oui, parce que ça va avoir un effet, évidemment, sur le volume produit et déboisé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1230 Alors vous, votre estimation de volume est basée sur zéro virgule cinq (0,5 ha)?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1235 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Par éolienne.

1240 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Par éolienne.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1245 Par éolienne dans du boisé.

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1250 Oui, évidemment.

Et ça dépend aussi toujours des types de peuplements, parce que l'étude qu'on a faite tient compte des peuplements et du nombre d'éoliennes dans ces types de peuplements là.

1255 Et dépendamment de ces peuplements, ça génère un certain volume de bois, lorsqu'on déboise. C'est en tenant compte de tout ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1260 Et c'est des chemins de quelle largeur?

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1265 Si je me souviens bien, en tout cas, on parlait de sept mètres (7 m) ailleurs, mais ici, je pense que c'est plus étroit que ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1270 Cinq virgule sept (5,7 m), je pense.



**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Oui, c'est ça.

1275 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et votre tableau est basé...

1280 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

Est basé là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1285 Les chemins sont ici, aussi, dans le tableau; il y a les chemins et les espaces.

**PAR M. JEAN TREMBLAY:**

1290 Oui, vous les avez, quand vous regardez les têtes de tableaux, c'est indiqué, chemins à construire en termes d'hectares.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie infiniment, monsieur Tremblay. Et également vous, monsieur.

1300

---

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305

Monsieur Jacques Larivée.

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1310

Bonsoir monsieur, bonsoir monsieur Béland.

Un peu comme monsieur Tremblay qui m'a précédé, je suis aussi un messenger, dans la mesure où mon collègue et moi, monsieur Pierre Fradet, ne sommes pas les rédacteurs du

1315 mémoire que nous présentons ce soir, mais des membres de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues qui a préparé le mémoire sur l'impact du projet de parc éolien de la MRC de Rivière-du-Loup sur les oiseaux.

1320 Nous sommes, en fait, des citoyens devant vous ce soir, qui s'intéressons aux oiseaux, qui fréquentons les rives de l'estuaire chaque année, entre Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles.

1325 Entre autres pour le projet qui nous intéresse ce soir, donc on connaît les lieux et notre intérêt est surtout axé sur la préservation de la biodiversité, c'est-à-dire que nous, ce qu'on cherche, c'est de s'assurer que le projet qui va être développé va avoir un impact minimal sur les oiseaux, c'est-à-dire qu'il va y en avoir le moins possible de tués ou de blessés par le dispositif éolien.

1330 Comme les autres représentants de groupes qui nous ont précédés, nous ne sommes pas contre le développement éolien, nous cherchons à améliorer le plus possible les projets qui sont présentés, en minimisant les impacts sur, dans notre cas, notre objet d'intérêt qui est les oiseaux.

1335 Donc nous représentons, l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, c'est une fédération de clubs, de sociétés d'ornithologues, une fédération aussi d'individus qui s'intéressent aux oiseaux et, en même temps, d'organismes affiliés.

1340 Actuellement, l'Association québécoise des groupes d'ornithologues regroupe six mille (6000) personnes qui sont suffisamment intéressées par l'étude des oiseaux pour payer une cotisation à un organisme qui travaille sur les oiseaux.

1345 Le mémoire a été rédigé assez rapidement par notre directeur général, de la fédération, qui normalement administre la fédération, donc ça peut expliquer qu'il est pas très exhaustif, mais je pense qu'il donne une idée de nos préoccupations.

1350 Dans le Bas-Saint-Laurent, nous, on représente – on tenait à le présenter parce qu'on représente quand même deux cent cinquante (250) personnes dans le Bas-Saint-Laurent, qui s'intéressent aux oiseaux, assez pour payer une cotisation à un regroupement d'ornithologues, mais on sait que c'est la pointe de l'iceberg.

1355 Donc ça va pour la présentation de l'organisme.

Notre intérêt pour l'éolien, bien, c'est que notre objet d'intérêt, les oiseaux, partagent avec les éoliennes l'amour du vent, et puis ils ont tendance à se retrouver aux mêmes endroits. Et c'est pour ça qu'on s'intéresse à l'éolien.

1355 Ce qu'on constate, c'est que la région de Cacouna attire très fortement les oiseaux, depuis très longtemps, c'est connu. On peut le voir parce qu'il y a deux (2) zones importantes

de conservation des oiseaux dans le secteur, entre Cacouna et L'Isle-Verte, c'est une zone où la rive n'est pas encore beaucoup occupée par des villégiateurs, ce qui est assez rare entre Rivière-du-Loup et Rimouski, entre autres, donc qui est relativement vierge, qui contient des zones humides et propices à la création de concentrations d'oiseaux, particulièrement sur les rives de l'estuaire, mais ces oiseaux-là se déplacent.

Dans notre mémoire, on s'est intéressé à la migration des oiseaux de proie, parce qu'on sait que les oiseaux de proie, lorsqu'ils rencontrent une étendue d'eau ont tendance à la longer le plus longtemps possible, plutôt qu'essayer de la traverser, parce que traverser une étendue d'eau, surtout au printemps, qui est froide, ça demande aux oiseaux de proie de battre des ailes, c'est-à-dire de dépenser de l'énergie pour atteindre l'autre côté de la rive. Et c'est plus simple pour eux de longer, pendant même des centaines de kilomètres, un plan d'eau que de le traverser. Ils vont planer, ça demande pas d'efforts.

Habituellement les oiseaux de proie en migration s'alimentent peu, ils font simplement se laisser pousser par le vent, en utilisant les zones d'air ascendantes qui leur permettent de prendre leur hauteur, et ensuite, ils se laissent tomber entre deux (2) zones d'air ascendantes.

Donc ils ont tendance à longer les côtes, et on les dénombre, depuis cinq (5) ans, de façon assez précise, au belvédère Raoul-Roy, dans le parc national du Bic, et bon an mal an, il passe entre quatre mille (4000) et sept mille (7000) oiseaux, des oiseaux de proie, et on les compte un par un, on a une personne qui est là sept (7) jours sur sept (7), et à chaque fois que la température est propice à la migration, on enregistre de façon très précise les paramètres environnementaux, et on compte les oiseaux.

Ce printemps, il y a eu quarante-huit (48) heures d'observation des rapaces, dans le secteur où les éoliennes vont être implantées, et ce qu'on constate, les promoteurs ont fait la comparaison entre les nombres d'oiseaux de proie dans le secteur de construction et ce qui passait à Saint-Fabien, et on arrive à la conclusion, en tout cas ce qu'on peut observer, pour les mêmes périodes, les mêmes jours, il a passé même un petit peu plus d'oiseaux dans le secteur de Cacouna que le secteur de Saint-Fabien, et le secteur de Saint-Fabien, c'est un lieu de concentration qui nous permet d'avoir une si bonne idée des populations.

Donc sur quarante-huit (48) heures, on a dénombré deux cent soixante-dix (270) oiseaux, si ma mémoire est fidèle, alors qu'on en a dénombré environ deux cent cinquante (250) aux mêmes dates, mêmes jours, à Saint-Fabien. Alors ce qui veut dire que bon an mal an, on pourrait s'attendre à avoir entre quatre mille (4000) et sept mille (7000) oiseaux de proie qui passeraient dans le secteur de Saint-Fabien, chaque année, si le recensement qui a été fait ce printemps nous donne une idée assez exacte de l'importance de ça.

Donc nous, ce qu'on cherche ce soir, c'est d'essayer de passer le message, comme d'autres intervenants l'ont passé, qu'il faut absolument qu'on s'assure que les éoliennes soient placées dans des endroits qui vont minimiser les impacts sur les oiseaux, entre autres sur les

1400 oiseaux de proie; c'est-à-dire qu'on s'assure qu'il y aura le moins de contacts possibles entre ces bêtes-là et les appareils.

Et pour ça, bien, il faut connaître les trajectoires que les oiseaux apprécient.

1405 Il faut savoir aussi que la migration des oiseaux de proie, c'est un phénomène qui est pas parfaitement connu. Cette année, on a connu la plus petite année depuis les cinq (5) dernières années, c'est-à-dire qu'on n'a même pas eu deux mille (2000) oiseaux au belvédère Raoul-Roy, donc les estimés qui ont été faits ici, pendant les quarante-huit (48) heures d'observation, sont susceptibles de fortement sous-estimer la migration. Et on peut s'attendre à  
1410 des impacts, à des nombres plus importants au cours des années.

Donc ce que je veux laisser entendre par ça, c'est que quarante-huit (48) heures de relevés pendant un printemps, en considérant que ça a été un très petit printemps, à un site sur lequel on travaille depuis cinq (5) ans, on pense que ça donne pas une idée exacte de la  
1415 population d'oiseaux, et qu'il faudrait plus de temps et plus d'années, pour s'assurer qu'on connaît bien les sites de passage et qu'on connaît bien les nombres d'oiseaux de proie.

Peut-être pour terminer sur les oiseaux de proie, à Saint-Fabien, on met trois cent soixante (360) heures par année d'observation, et on considère que là-dessus, il nous manque  
1420 un mois, parce qu'on arrête au 20 mai et on sait que la migration prend fin le 20 juin.

Les décomptes qui ont été faits ce printemps, ici, dans le secteur, ont été faits dans le mois d'avril seulement. Donc il manquerait deux (2) mois d'évaluation de la migration. Nous autres, on arrête le 20 mai, tout simplement parce qu'on n'arrive pas à trouver l'argent  
1425 nécessaire pour financer notre mois de plus, qui nous coûte cent piastres (100 \$) par jour, donc ce qui est pas très cher, mais on trouve pas l'argent. Si un jour on le trouve, on va poursuivre jusqu'au 20 mai.

En ce qui concerne les passereaux, bien là, je pense qu'on connaît pas grand-chose.  
1430 La migration est surtout nocturne, les déplacements se font la nuit, donc c'est un peu dans le noir. Il faut savoir ce qui se passe dans le secteur, et je pense que là-dessus, il y a beaucoup de travail à faire.

Je vais vous laisser voir le contenu du mémoire, j'élaborerai pas plus qu'il faut, dans  
1435 notre mémoire on parle également des espèces en péril, on sait que le secteur de Cacouna-Isle-Verte, plus particulièrement le secteur de Cacouna, qui est un secteur perturbé à cause de la construction du port, mais qui continue d'être un attracteur extrêmement fort pour les oiseaux, ce secteur-là habite cinq (5) espèces en péril, le petit blongios, le râle jaune, le faucon pèlerin, le hibou des marais et le bruant de Nelson.

1440 Et c'est des oiseaux qui sont assez spécifiques à l'habitat, mais qui sont sensibles au dérangement, et ce qu'on veut s'assurer, c'est qu'encore là, les éoliennes seront positionnées

de façon certaine à ne pas nuire à ces cinq (5) espèces à statut précaire qui sont dans le secteur et qui sont, en même temps, des indicateurs de la qualité du milieu.

1445

On parle de l'utilisation du secteur par les oies et les canards, mais c'est certain qu'il peut y avoir jusqu'à cent mille (100 000) oies des neiges en même temps, présentes dans le secteur, dans la même journée, entre Rivière-du-Loup et L'Isle-Verte. Donc c'est des nombres extraordinairement grands. Il peut y avoir jusqu'à cinq cent mille (500 000) oiseaux qui se voient dans un printemps.

1450

Donc il faut absolument s'assurer, encore une fois, que les lieux où on va implanter les éoliennes ne seront pas en compétition avec les principaux corridors utilisés par les bernaches et les oies pour aller s'alimenter dans les champs ou pour revenir des sites d'alimentation.

1455

Dans notre mémoire, on parle également de la migration des limicoles. On sait actuellement que partout dans le monde, mais entre autres en Amérique du nord, les limicoles qui sont les oiseaux de rivage sont en déclin. Dans notre région, on a une quarantaine d'espèces qui sont observées, il y en a vingt (20) espèces qui sont observées plus régulièrement, et il y a pas grand-chose qui est dit, dans l'étude du promoteur, pour considérer les oiseaux de rivage. On aimerait qu'il y ait un petit peu plus d'attention qui soit mis à ces espèces-là qui sont sensibles.

1460

Donc si on a une recommandation à faire, et seulement une, et, je le répète, c'est de s'assurer qu'on va maximiser l'emplacement de chacune des éoliennes de façon – et là, on est conscient qu'il y a beaucoup de contraintes à respecter – mais de façon à ce que les impacts sur les oiseaux soient les moins grands possible, de façon à ce qu'on en tue le moins possible chaque année.

1465

Parce qu'il y a des populations, dans certains cas, qui comptent peu d'individus, qui se reproduisent à des faibles taux, et même tuer un seul oiseau par année, sur cinquante (50) ans, c'est suffisant pour éliminer la population d'une région.

1470

Ça fait que là-dessus, je vous remerciais de nous avoir écoutés.

1475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie, monsieur Larivée.

1480

L'Association pourrait-elle avoir un rôle qui permettrait, qui aiderait finalement à bonifier les études d'impact sur l'avifaune?

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1485           Absolument. Actuellement, on intervient dans pratiquement toutes les études d'impact, dans la mesure où on gère une base de données, on gère plusieurs bases de données qui sont utilisées par les biologistes qui font les études d'impact, et on vend nos observations. On a soixante (60) ans d'observations dans nos bases de données. On vend ces observations-là pour au moins donner une idée des espèces qui ont fréquenté les sites, et puis la fréquence de ces espèces-là.

1490  
1495           Mais vous comprendrez que les données ont pas été récoltées avec l'idée de connaître les trajets préférés des oiseaux le long de l'estuaire; les données ont été récoltées par des gens qui faisaient ça par plaisir, qui prenaient des notes avec un esprit scientifique le plus précisément possible, mais sans vouloir étudier un aspect très très particulier des populations d'oiseaux qui les entouraient.

1500           En ce sens-là nos données sont intéressantes, on participe depuis plusieurs années, on est d'ailleurs recommandé par le Bureau d'audiences publiques auprès des personnes qui font des études d'impact, et je peux vous dire qu'on a beaucoup beaucoup de travail actuellement, parce qu'il y a beaucoup de projets, dans certains cas on vend les mêmes données à plusieurs personnes qui font des études, parce qu'il y a des lignes de transmission qui passent, pour un projet donné, il y a l'étude d'impact, des personnes qui sont pour le projet et il y a des études, des personnes qui sont contre. Donc on est sollicité.

1505           Et je pense que là-dessus, on joue assez bien notre rôle, mais il faut être conscient que c'est pas suffisant pour arriver à déterminer, avec un certain degré de précision, l'emplacement idéal des éoliennes sur un territoire.

1510           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Vous mentionnez qu'il est fort décevant, dans votre mémoire, que les inventaires d'oiseaux nicheurs se déroulent en même temps que les audiences publiques.

1515           Si je me trompe pas, et ce, je vais essayer de voir peut-être avec monsieur Roberge, un de nos analystes, à quelle date l'inventaire a-t-il été réalisé, quand est-ce que ça a fini, ça?

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1520           Bien, je sais que j'ai trouvé aujourd'hui, sur votre site, le rapport sur l'inventaire de la migration printanière, et il est daté du 19 mai, ce qui est relativement récent.

              C'est-à-dire qu'au moment où on a écrit notre mémoire...

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez pas eu le temps d'en prendre connaissance.

1530 **PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

Et notre mémoire, vous le constatez, il est déjà obsolète dans la mesure où l'emplacement des éoliennes a changé, depuis qu'on l'a écrit.

1535 C'est pour ça que j'ai pas été dans les détails, et je voulais pas trop élaborer sur ça, parce qu'il est déjà dépassé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540 D'accord, merci monsieur Larivée.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1545 Bonsoir monsieur Larivée, monsieur Fradet.

1550 Je me pose la question, comment vous expliquez la différence quand même considérable entre les évaluations de mortalité prédite ou en fait, c'est des modèles ou des prédictions proposés par le promoteur dans son étude d'impact, et celle à laquelle vous arrivez, vous, en consultant d'autres documents?

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1555 Bien, on a l'impression, à lire la documentation, que la façon de sélectionner les extraits des articles scientifiques peut varier avec le point de vue qu'on a sur la situation.

1560 Ensuite, parce que j'ai lu les extraits de SNC-Lavalin sur les effets des éoliennes sur les oiseaux, et essentiellement, ce que ça dit, il y en a quatre (4) pages, c'est que les oiseaux passent à côté des éoliennes tout le temps. Ça dit ça, là, il y a pratiquement pas de contacts, soit ils passent par-dessus, soit ils passent à côté, mais il y a pas beaucoup de contacts.

1565 Alors que quand on lit le sommaire de la littérature qui a été préparé par "Étude oiseaux Canada", je pense pour le gouvernement fédéral, c'est un document de quatre-vingt-quatorze (94) pages qui fait un compte rendu assez intéressant de l'état de la situation, des connaissances sur les contacts des oiseaux avec les parcs éoliens, bien là, il y a beaucoup de variations aussi; ça va de peut-être deux (2) oiseaux par année jusqu'à vingt-cinq (25) oiseaux pas année par éolienne.

1570 Ça dépend beaucoup de la situation des parcs. Il y a des parcs qui sont dans des vallées, où les oiseaux passent, et à ce moment-là, le taux de mortalité est très grand. Il y a des parcs qui sont dans des endroits où il y a pas beaucoup de circulation des oiseaux.

1575 Et c'est dans ce sens-là que je vous disais tantôt qu'il est important qu'on connaisse absolument les préférences des oiseaux dans le territoire donné, et ça, ça va varier d'une implantation à l'autre. Chaque implantation va devoir être étudiée sérieusement, si on veut minimiser les impacts de mortalité sur les oiseaux.

1580 Ce sera pas la même chose à Saint-Ulric qu'à Rivière-du-Loup, ce sera pas la même chose nulle part. Parce que les corridors empruntés par les oiseaux, peut-être depuis des millénaires, vont varier absolument d'un endroit à l'autre. Et ça explique, entre autres, les différences de mortalité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1585 D'après vos connaissances sur les oiseaux dans la région, et en particulier dans l'aire d'étude, est-ce que c'est un secteur qui est beaucoup utilisé par les oiseaux, donc où le risque serait plus élevé?

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1590 Absolument. C'est un secteur qui attire beaucoup les ornithologues, et puis ça, ça peut être un indicateur, parce que les ornithologues ont tendance à aller là où il y a des oiseaux...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1595 Les ornithologues, ils volent bas.

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1600 Oui, ils volent bas. Mais la région ici, bien, c'est pas juste les oiseaux, en fait c'est un milieu qui est riche.

1605 Ce qu'il y a dans l'eau, dans l'estuaire, c'est riche, les rives sont riches, les rivages. Le marais salé de L'Isle-Verte qui se prolonge jusqu'à Cacouna c'est un milieu extraordinaire qui sert de halte migratoire, autant au printemps qu'à l'automne, et puis de cachette à tous les oiseaux qui passent dans le secteur.

Donc c'est un des meilleurs milieux. D'ailleurs, il y a deux (2) zones dans le territoire proche, il y a deux (2) zones importantes de concentration des oiseaux, ici, et c'est pas un hasard, c'est parce qu'il y a des nombres d'oiseaux qui démontrent ça et même dans le secteur



1610 portuaire, qui est pourtant très perturbé, les oiseaux sont toujours attirés par la presqu'île de  
Cacouna, les marais salés qui l'entourent.

Il y a même un faucon pèlerin qui fréquente l'endroit où on casse la pierre pour faire du  
ciment. Ça fait que c'est un milieu qui attire énormément les oiseaux, depuis longtemps.

1615

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1620 Si les oiseaux évitent les éoliennes, une éolienne ou même un parc d'éoliennes, est-ce  
que serait tiré par les cheveux que de dire que ça représenterait peut-être une dépense  
énergétique pour ces oiseaux-là que d'être obligés de faire un grand détour, ou si c'est  
insignifiant comme addition?

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1625 Je dirais pas – bien, on sait que dans leur migration, les oiseaux voyagent sans  
bagages, c'est-à-dire qu'ils voyagent avec une réserve de graisse qui leur permet de maximiser  
leur rendement en fonction de leur poids, et puis qu'il faut pas trop jouer là-dessus, si on veut  
pas les mettre dans des conditions périlleuses.

1630 Donc tout ce qui vient augmenter la dépense d'énergie a un effet sur la survie possible  
des oiseaux; ça, c'est absolument certain.

1635 Ce qu'on sait aussi, et ça, on n'en a pas parlé dans notre mémoire, mais on l'a vu en  
feuilleter la littérature récemment, c'est qu'il arrive des mortalités quand il y a du brouillard ou  
quand il y a des conditions de visibilité qui sont médiocres. Et ça, on connaît pas, actuellement,  
dans le territoire, en tout cas de notre côté, ça doit être connu par les météorologues, mais nous  
autres, on sait pas quelle est l'importance du brouillard; et en plus, quand le brouillard est  
nocturne, ça peut être majeur pour les collisions avec les structures, dont les éoliennes. Et ça,  
on connaît pas ça.

1640

Ça fait qu'à ce moment-là, les oiseaux ont beaucoup de difficulté à éviter les structures.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1645 En première partie de l'audience, nous avons entendu le témoignage d'un représentant  
du Service canadien de la faune qui parlait d'un potentiel de milliers de mortalités, en particulier  
d'oies blanches, dans un parc éolien.

Qu'est-ce que vous pensez de ça. Je pense qu'il a même dit, jusqu'à dix mille (10 000).

1650

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

Bien, ça pourrait arriver dans un cas où il y a du brouillard et puis que c'est très dense. C'est une possibilité.

1655

C'est certain qu'il y a personne qui va pouvoir vous garantir que ça va arriver un jour, mais la possibilité existe, effectivement. Parce que les oies blanches volent quand même de façon assez concentrée, à l'occasion, ça fait que c'est une possibilité.

1660

Mais on peut pas garantir ça. Et je pense pas qu'il y ait de cas dans le monde où dix mille (10 000) oiseaux seraient morts en même temps, qui sont connus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1665

Est-ce que ce serait dû à la hauteur de la structure ou au fait que les pales bougent? Parce que les oies blanches, en autant que je sache, ne se frappent pas sur les arbres ou sur d'autres objets.

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1670

Ce serait probablement dû aux pales, mais comme je vous dis, il y a pas de cas aussi majeurs dans le monde, où dix mille (10 000) passent au cash dans le même soir. On n'a pas vu ça.

1675

Mais ça reste une possibilité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1680

Merci, monsieur Larivée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Larivée, et merci monsieur Fradet.

1685

Et c'était pas dix mille (10 000) dans une journée, c'était dix mille (10 000) dans une heure.

**PAR M. JACQUES LARIVÉE:**

1690

Dix mille (10 000) dans une heure? Bien, c'est sûr que s'il y a une collision majeure, ça va arriver tout d'un coup, c'est certain.

Mais moi, en tout cas, avec les connaissances que j'ai, qui sont quand même assez limitées là-dessus, je peux pas me prononcer sur le fond de cette question-là.

1695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci messieurs.

1700

---

**PATRICK GAGNON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705

Monsieur Patrick Gagnon, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Gagnon.

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1710

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

1715

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

Merci beaucoup monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

1720

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1725

Merci monsieur Gagnon. Donc vous êtes un des premiers qui avez signé ce contrat d'octroi superficiaire.

Est-ce qu'avant de le signer, vous l'avez fait analyser soit par un notaire ou encore par un avocat?

1730

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

Personnellement, je l'ai pas fait, mais il y a des gens autour de la table, qui étaient avec nous, qui l'ont fait. En fait, ça a été vérifié par un notaire.

1735 Le seul point qu'il trouvait peut-être un peu plus dérangerant, c'était que c'était un contrat qui était sur une longue période, une période de vingt et un (21) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 Dans votre mémoire, vous écrivez que vous avez discuté avec le promoteur, et puis que la largeur des chemins ne dépassera jamais cinq mètres (5 m) de largeur autant en terres cultivées que dans les boisés, et le promoteur s'est engagé à utiliser de la machinerie spécifique pour ces chemins de petite largeur.

1745 Ce qu'il m'intéresse à savoir, finalement, est-ce que c'est inscrit au contrat, à votre contrat, cette largeur de cinq mètres (5 m) là? Parce que dans l'addenda qui a été déposé la semaine dernière par le promoteur, il est question de chemins de six point sept mètres (6,7 m) dont cinq mètres (5 m) carrossables.

1750 Donc est-ce que dans le contrat que vous avez signé, vous avez fait inclure cette spécification-là, c'est-à-dire que le chemin ne doit pas excéder cinq mètres (5 m)?

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1755 Non, parce qu'on n'avait pas nécessairement l'information. Ce qui nous avait été dit et qui est inscrit dans mon contrat, c'est qu'ils utilisaient les chemins déjà existants, qui sont d'environ un peu plus de cinq mètres (5 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1760 Et est-ce que dans votre contrat, vous avez fait inclure des clauses spécifiques?

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1765 Oui, j'ai fait inclure des clauses spécifiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1770 Est-ce que c'est possible d'en parler?

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1775 Je pourrais en dire quelques-unes, telles que je suis toujours, comme producteur, je suis toujours pas le dernier, mais c'est toujours moi qui a la dernière décision sur le positionnement de l'éolienne. Si je suis pas satisfait de l'endroit où elle est localisée, je refuse l'implantation.

1780

Une autre, j'ai demandé aussi que le terrain soit remis en condition agricole, qu'il y ait un minimum de deux pieds (2 pi) de terre par-dessus la base de l'éolienne, si elle était en terre cultivée, pour continuer la production agricole, pour qu'il y ait pas de problème de sécheresse, au moins un deux pieds (2 pi).

1785

Puis j'ai demandé aussi à ce qu'il y ait la possibilité, sur les chemins qui vont sillonner mes terres, que je puisse en faire le déneigement s'ils le désirent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

1790

Monsieur Béland, avez-vous des questions?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, quelque chose que j'ai remarqué, lorsque vous dites:

1795

"Les gens qui étaient en faveur du projet signaient et s'engageaient dans celui-ci, ceux qui ne veulent pas d'éoliennes refusaient de signer et leur terre était exclue du parc."

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1800

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1805

Ce que j'ai compris du concept du parc, c'est cent trente-quatre (134) éoliennes qui couvrent un certain territoire, et que tous les gens qui l'habitent sont dans le parc, qu'ils aient une éolienne ou non et qu'ils le veuillent ou non.

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1810

Ce que j'ai voulu dire, c'est sûr que s'il y a un producteur que chaque côté, les personnes ont signé, c'est sûr qu'il fait partie du parc. Mais si la personne refuse de signer le contrat, jamais qu'il y aura d'éolienne ou de chemin d'accès ou de ligne électrique qui va passer sur ses terres.

1815

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous remercie, monsieur Gagnon.

1825

---

**AMIS DE LA NATURE DE L'ISLE-VERTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Monsieur Raynald Côté, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Côté.

**PAR M. RAYNALD CÔTÉ:**

1835

Bonsoir monsieur. Je représente la Corporation Amis de la nature de L'Isle-Verte, dont je suis le président.

1840

Je vais passer le premier paragraphe, généralités, je vais aller tout de suite à la migration, parce qu'il a été question de couloirs migratoires. Le corridor migratoire de la grande oie des neiges est le fleuve Saint-Laurent. Les oies arrivent du sud, elles arrivent à Baie-du-Febvre, elles descendent le fleuve, Cap-Tourmente, L'Isle-Verte. C'est ça qui est le corridor migratoire des oies.

Déplacement local.

1845

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Déplacement local")**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

1850

Je pourrais rajouter, j'ai parlé avec monsieur Landry, le directeur régional de la Faune et Parcs, et Environnement à Rimouski; monsieur Landry, avant d'occuper son poste à Rimouski, travaillait en Europe, dans le nord de l'Europe, au Danemark et dans le nord de l'Allemagne, concernant les éoliennes. Et puis la mortalité due aux éoliennes est très faible, sept (7) ou huit (8) par année, des fois moins.

1855

Ça fait que j'en suis venu à la conclusion, avec toutes les remarques, l'expérience que j'ai vue dans la région, c'est qu'il y aurait pas de problème avec ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860

Monsieur Côté, est-ce que vous pourriez m'indiquer, finalement, ou encore nous décrire les conditions, le nombre d'heures, la saison des observations? Parce que vous présentez que

vous avez observé des choses dans les champs à L'Isle-Verte, à tel endroit, tel endroit, tel endroit, mais c'est sur quelle période.

1865           Bref, pouvez-vous nous parler un peu de l'expérience de terrain que vous avez relativement à ces observations.

**PAR M. RAYNALD CÔTÉ:**

1870           C'est la période du printemps, aussitôt que les oies arrivent, elles arrivent disons vers la fin d'avril, elles partent à la fin de mai. Et puis j'étais surveillant pour le groupe, on avait dix (10) effaroucheurs, et puis on commence très de bonne heure le matin.

1875           Et puis l'UPA envoie un communiqué à tous les producteurs agricoles pour offrir les services, on donne le numéro de téléphone et tout ça. Ça fait que s'ils ont des problèmes, ils nous appellent et on y va.

1880           Maintenant, même si on n'a pas de téléphone, on fait quand même une tournée en général, et puis quand il y a des oies sur une terre, on en parle au producteur. Mais on donne la priorité aux chasseurs. S'il y a des chasseurs sur les lieux, on laisse faire les chasseurs, on laisse la priorité aux chasseurs.

1885           Et puis dans le jour, c'est quand même très tranquille, on a une période de repos, et puis ça va sur la fin de la journée après ça.

Et puis la grande majorité des oies, c'est vers l'est qu'elles se déplacent, en partant de L'Isle-Verte, Saint-Jean-de-Dieu, surtout au sud-est de Saint-Jean-de-Dieu, c'est là la plus grosse concentration.

1890           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Béland, avez-vous des questions? Aucune question.

On vous remercie infiniment, merci monsieur Côté.

1895

---

**PATRICK GAGNON**

1900           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon, vous êtes encore là? Est-ce que vous pourriez revenir, parce que j'aurais peut-être une (1) ou deux (2) autres questions à vous poser.

1905 Est-ce que vous pourriez me dire, selon vous, de quelle manière la présence d'éoliennes ou de chemins d'accès sur les terres agricoles pourrait influencer les possibilités de revente des fermes ou encore des lots?

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1910 Bien, c'est très embêtant à évaluer, considérant qu'il y a très peu de parcs présentement au Québec. Ça va toujours dépendre – c'est sûr que si la redevance est transférable à la personne qui achète, c'est sûr que ça pourrait avoir une influence sur le prix de la terre.

1915 Je peux vraiment pas confirmer que ça pourrait augmenter la valeur des terres, ça pourrait; ça peut tu la diminuer, peut-être aussi. Ça va dépendre probablement où c'est qu'elles seraient implantées. Si elles sont implantées en plein milieu des terres agricoles, où c'est qu'il peut y avoir un impact négatif, comparativement si elles sont sur des crans rocheux ou des boisés, où il y aurait moins de nuisance, là.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt, vous avez parlé que vous étiez plusieurs autour de la table, lorsque ça a été négocié ou encore ça avait été fait par un promoteur, pas par un promoteur, ça avait été examiné par un notaire, mais est-ce que cette négociation-là, ça a été fait entre plusieurs producteurs et le promoteur, tous ensemble, ou encore ça a été fait de façon unilatérale, c'est-à-dire entre le promoteur et, à chaque fois, un propriétaire de terrain?

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1930 En 2003, c'était la compagnie Éoélectrique qui a rencontré huit (8) producteurs, sur les huit (8) producteurs, il y a deux (2) producteurs qui ont pas adhéré immédiatement, les six (6) autres ont fait une autre rencontre, ont continué la rencontre avec eux. On s'est fait expliquer le projet, on s'est fait expliquer le contrat superficiaire.

1935 Ensuite, dans ces producteurs-là, il y a un producteur qui l'a fait vérifier par un notaire, c'est pas tous les producteurs qui l'ont fait vérifier. Et ce qui a donné les résultats que je vous ai dits tout à l'heure.

1940 Ensuite, on a fait une rencontre, on a demandé une rencontre avec la Fédération de l'UPA Bas-Saint-Laurent; ces six (6) producteurs-là ont rencontré la Fédération, il y a eu des discussions, des mises en garde.

1945 Ensuite, ces personnes-là ont désiré de rencontrer individuellement le promoteur, c'était vraiment une signature individuelle avec le promoteur. Il y a pas eu de négociations en groupe, lors des six (6) premiers. Mais la présentation avait été faite à ces six (6) personnes-là en même temps.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1950           Donc selon vous, est-ce que c'est préférable de négocier seul ou de négocier en groupe?

**PAR M. PATRICK GAGNON:**

1955           C'est sûr qu'en groupe, ce serait l'idéal. Mais je peux pas parler nécessairement pour l'ensemble des producteurs. C'est sûr qu'une masse est toujours plus importante qu'une seule personne.

1960           S'il y a demande des producteurs pour négocier en groupe, et puis que les personnes sont prêtes à se regrouper, c'est sûr que ce serait l'idéal. Mais je peux pas décider pour les autres producteurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1965           Parfait, je vous remercie. C'était ça que je voulais savoir.

Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et nous revenons après.

1970

---

SÉANCE SUPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1975

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE**  
**DU GRAND-PORTAGE INC.**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1980

Nous allons recommencer, s'il vous plaît. Et j'invite à l'avant monsieur Gaëtan Malenfant. Bonsoir monsieur Malenfant.

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

1985

Bonsoir messieurs. Alors le CRIE, c'est le comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage. Nous sommes un organisme à but non lucratif fondé en 1987 qui fait la promotion d'une société plus écologique basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources et ce, pour une meilleure qualité de vie des citoyens.

1990

Nous avons, dans notre requête demandant une audience publique au ministre de l'Environnement, c'est-à-dire du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, spécifié que le CRIE...

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "La filière éolienne")**

1995

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième paragraphe, "La filière éolienne")**

2000

Nous avons aussi invoqué trois (3) aspects que nous allons reprendre dans notre mémoire, à savoir la façon irrespectueuse du promoteur de proposer son projet, le non-respect du RCI et la mise en péril des espèces sauvagines.

2005

Aussi, on s'était posé en demande envers le ministre pour qu'il y ait une espèce d'audience générique sur l'éolien pour permettre de tracer un cadre général sur l'implantation, ce qui aurait évité bien des problèmes que l'on vit présentement avec le projet actuellement sur la table.

2010

Donc si nous avions eu, l'ensemble du Québec, des critères qui auraient été définis par une démarche collective, bien, ça aurait été plus facile pour tout le monde et nous aurions eu, je pense, les meilleures chances de développer un projet intéressant.

2015

Donc depuis tout ce temps-là, on a participé un peu aux audiences, première partie des questions, du mieux qu'on a pu, mais l'information qu'on a recueillie à date nous maintient dans notre position, notre position n'a pas changé depuis la première partie, alors nous sommes contre le projet, principalement pour les trois (3) raisons suivantes!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "Notre position...")**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2020

Merci monsieur Malenfant. Dans votre mémoire, vous indiquez:

"À la limite, le RCI aurait dû interdire l'implantation d'éoliennes entre le fleuve et toute résidence ayant une vue vers le nord, vers ce même fleuve."

2025

Ça, je comprends de votre mémoire, c'est autrement dit aucune éolienne nulle part sauf dans le bois; c'est ça?

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

2030

Oui. Je pense qu'il y a des territoires, dans notre région, qui sont plus éloignés et qui sont davantage forestiers, plus proches de la forêt domaniale, qui présentent des qualités d'être particulièrement invisibles aux résidents.

2035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que vous avez regardé les impacts que ça pourrait occasionner sur la faune, l'environnement, etc., etc., etc.?

2040

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

Bien, le territoire auquel je pense sont des territoires "domanials" qui ont été largement pillés par l'industrie forestière, dans lesquels il y a déjà des chemins d'accès et que je pense que ça aurait été une solution de rechange intéressante pour notre région.

2045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, à vos yeux, qu'est-ce qui rendrait ce projet-là plus acceptable?

2050

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

Bien, qu'il soit situé en dehors des lieux habités, c'est dans les municipalités, trop proche des résidents. Alors c'est le seul grand défaut de ce projet-là.

2055

Je pense que si on était – nous, en tout cas, notre réflexion, c'est qu'en 2006, avant de lancer nettement des appels d'offres en aussi grande quantité, je pense qu'Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles auraient dû prendre la précaution de prendre le temps d'encadrer ce développement éolien là.

2060            Alors on l'a vu ici, le promoteur est arrivé sans contrainte, à développer un projet qu'il n'a cessé de modifier pour tenter de le rendre acceptable, mais à notre avis, même si le RCI a été le seul chien de garde par rapport à ce projet-là, à notre avis, je pense qu'on devrait éviter d'installer des éoliennes dans les territoires habités comme la région qui est visée actuellement.

2065            **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et qu'est-ce que vous pensez de la position de la MRC à cet effet?

2070            **PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

Bien moi, je pense qu'ils ont fait un excellent travail dans les circonstances. Comme je le mentionnais un peu dans le mémoire, ça a été fait, le RCI, sachant qu'il y avait un projet qui s'en venait, je pense qu'ils l'ont fait du mieux qu'ils pouvaient, mais s'ils avaient pu le faire sans projet devant eux, je pense que la réflexion aurait été un peu plus large, et je pense que le RCI aurait été encore plus contraignant.

2075            C'est l'avis en tout cas que moi, je pense qui aurait pu être fait, compte tenu que je pense qu'il y a à la MRC des gens sensibles à l'aménagement du territoire, sensibles aussi au cadre paysager.

2080            Et je pense que le travail qui a été fait est un travail que je considérerais minimal, mais qui a été important quand même.

2085            **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Malenfant.

---

2090            **JOHANNE LEPAGE POUR BERTRAND GAUDREAU**

2095            **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Johanne Lepage, s'il vous plaît. Bonjour madame Lepage.

2095            **PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2100            Bonjour monsieur Lafond, monsieur Béland. Mon conjoint est absent ce soir, mais il aurait vraiment aimé présenter lui-même son mémoire. On a convenu que je le remplacerais à la lecture, mais j'appuie aussi ce qui se dit dans ce mémoire.

Il voulait absolument que ce soit lu devant la population, pour que les gens sachent quelle position nous avons vis-à-vis ce projet-là.

2105 Mon nom est Bertrand Gaudreau, je suis domicilié au 298, route 132 est, à Cacouna.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

2110

Et j'aimerais aussi mentionner qu'à cause du RCI, SkyPower a dû modifier quelques fois son plan, et puis il aurait positionné deux (2) éoliennes qu'on n'avait pas donné l'autorisation de positionner, et ça a causé des froids presque irréparables au niveau de nos voisins. Ça montre beaucoup le manque de professionnalisme de la compagnie.

2115

Et aussi, au niveau du sondage, la MRC disait tout à l'heure qu'ils se sont basés sur les sondages qui ont été faits pour l'acceptation des éoliennes, je dois dire qu'à Cacouna, je sais pas si vous avez été au courant de notre sondage...

2120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2125

... la municipalité nous a informés tant bien que mal des pour et des contre, et puis on avait le choix de dire oui ou non à l'implantation des éoliennes, mais à la fin du questionnaire, on disait que s'ils obtenaient pas de réponse, les gens qui n'auraient pas répondu, cela voudrait dire qu'ils seraient en faveur du projet. Et puis moi, je trouve que c'est pas démocratique.

2130

Et aussi, sachant bien les allées et venues des touristes à Cacouna, il y a beaucoup de résidents d'été qui étaient absent lors du référendum, et il y a même des gens qui m'ont dit personnellement qu'ils avaient mis – ça, je peux pas le prouver, mais je vous le dis en passant – ils avaient mis le sondage à la poubelle, parce que je pense qu'à Cacouna, on a notre lot de sondages depuis quelques années, sur la fusion et puis bien des choses.

2135

Et puis je pense pas qu'on puisse se fier sur un sondage comme ça pour l'acceptation des éoliennes à Cacouna. Si on compte les gens qui ont pas répondu, on dit que les gens sont en faveur, mais si on les comptait pas par exemple, il y aurait plus de gens qui sont contre, à Cacouna, que de gens qui sont pour. J'ai pas les chiffres, là, je pense que c'est soixante (60) pour et plus d'une centaine contre.

2140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2145 Merci, madame Lepage.

Donc si je comprends bien la teneur de votre mémoire, vous mentionnez que vous êtes propriétaire terrienne dans le secteur est de Cacouna et également à Saint-Épiphan, donc ça veut dire que vous avez des terres?

2150

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

Oui.

2155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact. Si je comprends bien également, vous avez signé un contrat avec SkyPower pour l'installation d'éoliennes. Est-ce aux deux (2) endroits ou seulement à un (1) endroit?

2160

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

Aux deux (2) endroits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2165

Donc autant à Saint-Épiphan que là-bas.

Et vous dites que SkyPower a mis des éoliennes sur un plan, et que ces éoliennes font en sorte que vous avez des conflits avec vos voisins.

2170

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2175 Bien, des conflits, c'est un bien grand mot. Mais depuis, ils ont changé leur plan, ils ont enlevé des éoliennes non autorisées, espérant que ça l'a ramené les choses un peu. Mais on s'est fait pointer du doigt, et je peux comprendre pourquoi, parce que les gens se retrouvaient avec des éoliennes dans leur décor et c'était pas supposé.

Les éoliennes qu'on avait placées, nous, on avait pris bien soin de les mettre au bout, à l'extrême sud de la terre, pour justement pas encombrer personne avec ça.

2180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2185 Mais si je comprends encore bien, le contrat superficiaire, c'est le propriétaire de la terre qui a le dernier mot sur le positionnement d'une éolienne. Est-ce que vous en avez fait part à SkyPower?

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2190 Ah oui, c'était une des premières choses. C'est une personne de Saint-Épiphané qui a  
avisé mon mari. Il disait, lui, qu'il y en avait deux (2) à Saint-Épiphané et que finalement, sur les  
plans, il y en avait quatre (4). Quelqu'un lui a dit, regarde, viens voir, tu en as quatre (4). Et  
finalement, on en avait que deux (2).

2195 Mais ils nous avaient pas avisés de ça, là. C'est leur façon de fonctionner, ils  
positionnent les éoliennes sans aviser le propriétaire et après ça, on se ramasse avec les  
problèmes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2200 Donc est-ce que suite à votre demande de modifier cette position-là, ils ont effectué le  
changement?

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2205 Oui, ils l'ont fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2210 Et est-ce qu'ils vous ont dit qu'ils tiendraient compte de vos doléances à l'avenir, plutôt  
que d'attendre que vous ayez toujours à appeler, à appeler pour obtenir de l'information?

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2215 Oui, ils l'ont dit qu'ils le mentionneraient à la prochaine, je pense que c'était à  
l'assemblée qui allait se tenir à Saint-Arsène ou Saint-Épiphané, qu'on n'avait pas autorisé ces  
éoliennes-là. Sauf que le mal était fait, tu sais.

En tout cas, ça crée de la zizanie qu'on aurait pu éviter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220 D'accord, je vous remercie, madame Lepage.

Monsieur Béland, avez-vous une question?

2225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. J'arrive pas à comprendre, vous semblez être en défaveur du projet mais vous  
avez quand même signé pour avoir des éoliennes?

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2230

Bien justement, on fait partie de ces gens qui ont été rencontrés entre le 20 décembre et le 23 décembre l'an passé. Le promoteur, monsieur Fortin, nous a proposé ce projet-là en disant que c'était le projet du siècle, tu sais, que là on allait probablement éviter la construction de certains barrages et qu'on allait faire partie des verts et puis que c'était – il a fait bien attention de nous parler de l'impact visuel que ce parc aurait sur notre communauté.

2235

On a signé. Une des choses qu'on lui a dit à ce moment-là, c'est pourquoi vous allez pas vous installer dans le nord plutôt que de déranger les populations avec ça. Et il a dit que c'était pas possible, parce qu'il y aurait trop de perte de courant, et ce serait pas rentable, probablement.

2240

Mais en tout cas, on a signé le contrat, mais on s'est bien informé si on était les seuls à signer. D'après lui, on était les derniers à signer.

2245

Ça fait que ça nous mettait dans une position où on aurait été presque responsable de l'échec du projet, ça fait qu'on a signé ça. Et puis on n'a pas entendu parler de la compagnie pendant plusieurs, plusieurs mois, tellement longtemps qu'on avait oublié le nom de la compagnie.

2250

Et puis là, quand ils sont revenus, là le chat est sorti du sac, avec toutes les contraintes que ça amenait et tout ça. Et c'est pour ça qu'on se prononce contre.

Mon mari fait partie de ceux qui ont signé la pétition contre les éoliennes.

2255

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais vous allez faire quoi avec votre contrat?

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2260

Bien, d'après la personne qui aurait pu vous en parler, moi j'étais pas présente aux dernières audiences, mais monsieur Fortin aurait dit, devant les caméras ou devant l'audience, que ceux qui voulaient résilier leur contrat, qui trouvaient que le positionnement n'était pas en leur faveur, pouvaient résilier. Il avait une avocate avec lui et ils l'ont très clairement dit, à deux (2) reprises, je pense.

2265

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et qu'est-ce que vous avez fait depuis? Est-ce que vous êtes allés les rencontrer pour résilier votre contrat?

2270



**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2275 Bien, monsieur l'ingénieur est venu vendredi, il voulait encore changer une position sur une éolienne à Saint-Épiphan.

2280 Nous, ce qu'on avait signé, c'était concernant Cacouna, on attendait, Saint-Épiphan. Mais là, on était bien déterminé à tout laisser tomber. Mais Saint-Épiphan, il aurait fallu signer une pétition, s'il y avait eu des agriculteurs là-bas qui décidaient de résilier.

Mais il est venu encore vouloir changer la position d'une éolienne. On a dit, regarde, tu dis que tu as des "back up" en masse, tu as des téléphones régulièrement de gens qui en veulent, bien, tu peux prendre nos éoliennes et les repositionner ailleurs.

2285 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et est-ce que vous avez résilié le contrat?

**PAR Mme JOHANNE LEPAGE:**

2290 Bien, on leur a dit qu'on n'était plus intéressé. Mais on va envoyer les documents nécessaires dans les prochains jours.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2295 Merci, madame.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2300 Merci, madame.

---

**MARIE-LOUIS PLOURDE**

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Marie-Louis Plourde. Bonsoir monsieur Plourde.

2310 **PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Bonsoir monsieur Lafond.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)**

2315 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du quatrième paragraphe)**

Je vais ouvrir une parenthèse, je crois qu'hier soir, ça a été parlé, et dans ce secteur-là, il y avait onze (11) éoliennes dans l'avant-dernière version, la dernière version actuelle, il y en aurait neuf (9).

2320

Je suis propriétaire de terres qui indiquent qu'il y en aurait trois (3), et je n'ai pas signé; mes voisins n'ont pas signé non plus, ils ne sont pas intéressés. Ça fait que par rapport à ce qui a été dit, il y a lieu de se questionner.

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, monsieur Béland. Il a une question, mais je pense que c'est la même!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2330

Oui, je veux juste confirmer, sur le plan qui est derrière donc, il y a neuf (9) éoliennes à l'ouest de la route de l'Église, et il y en a trois (3) sur des terres à vous, et vous n'avez pas signé?

2335 **PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Je n'ai pas signé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2340

Aucun contrat d'option ou quoi que ce soit?

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2345

Rien en tout, j'ai rien, rien d'écrit.

J'ai rencontré monsieur Fortin l'an passé, en quelque part fin d'avril, j'ai quand même été dans les derniers dans la portion 2005 qui a été rencontré, avant qu'on n'entende plus parler d'eux autres pour un bout de temps.

2350

Et c'est ça, il y a des périodes où j'en avais, j'en avais pas. Actuellement, il y en a trois (3) qui sont positionnées, mais on est rendu au BAPE, j'ai pas signé, et ça fait encore partie du projet actuel. Je tenais à vous informer de ça.

2355 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360 Monsieur Plourde, mais je vais continuer dans la même veine que monsieur Béland. Donc vous en avez trois (3) chez vous sur neuf (9), il en reste six (6), est-ce que vous connaissez les propriétaires des six (6) éoliennes, où seraient situées les éoliennes?

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2365 Oui, je les connais tous, c'est des voisins, c'est des chums.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2370 Et ils vous ont tous dit qu'il y avait aucune signature avec le promoteur?

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2375 Dans le potentiel de neuf (9), il y en a un propriétaire à qui j'ai pas parlé. Tous les autres, je leur ai parlé, on a signé la pétition et pas personne est intéressé.

Ça fait qu'en quelque part, il doit y avoir une vérité, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2380 Je vais aller voir monsieur Boulianne. Monsieur Boulianne, est-ce que vous pourriez venir à l'avant, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2385 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2390 Monsieur Boulianne, hier soir, vous nous avez dit qu'il y avait des ententes de conclues à l'est de la route de l'Église, à Cacouna, à l'ouest c'est-à-dire de la route de l'Église à Cacouna, avec les propriétaires terriens.

2395 Monsieur Plourde me dit que, bon, il regarde le plan, en fait la quatrième version de l'implantation des éoliennes dans ce secteur-là, qu'il y en aurait trois (3) d'installées sur ses terres et qu'il a jamais signé de contrat superficiaire avec vous, et que ses voisins où il y a des points d'éoliennes à être implantées n'ont également pas signé de contrats superficiaires avec vous.

2400 J'aimerais comprendre comment se fait-il qu'il y en a neuf (9), et qu'il semblerait qu'il y ait personne qui ait signé des contrats, et vous dites que oui, il y en a qui ont signé. C'est ça que j'aimerais savoir.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2405 Dans le cas de monsieur Plourde, effectivement, il y a des éoliennes qui sont situées sur ses terres et il y a aucun contrat, aucune option qui a été faite sur ses terres.

2410 Au niveau des éoliennes qui sont dans le secteur est, selon les informations qu'on a, les lots qu'on nous a donnés comme propriétés, il y a des options qui ont été signées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2415 Non, mais on parle toujours de l'ouest.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2420 Secteur ouest, excusez-moi, c'est ce que je voulais dire. Secteur ouest, on a des options qui ont été signées pour des éoliennes dans le secteur ouest.

Comme je vous ai mentionné, la liste précise vous sera fournie à cet effet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425 Est-ce que vous allez nous indiquer également les lots, s'il vous plaît?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement.

2430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Béland.

2435

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2440 J'aimerais ça que vous compreniez qu'on peut douter, étant donné que vous en avez placé trois (3) sur les terrains de monsieur, et monsieur dit qu'il n'a jamais signé, on peut douter des six (6) autres également.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2445 Regardez, je pense que c'est connu depuis longtemps, je pense qu'on s'est parlé à quelques reprises, et il est au courant qu'il y avait des éoliennes sur ses terres, qui n'étaient pas encore signées.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2450 Non, c'est-à-dire qu'il y avait des éoliennes sur une carte qui représente ses terres. C'est pas la même chose.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2455 C'est ça. Et c'est quelque chose qui est connu mutuellement des deux (2) parties, à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2460 Oui, mais comment pouvez-vous, le 14 juin, nous présenter un projet qui est censé être final, définitif, inchangeable, sur lequel nous, on doit se fier pour faire l'analyse du projet, pour faire l'analyse des impacts environnementaux, pour faire l'analyse de l'acceptabilité sociale, pour faire toutes les analyses qu'on doit faire dans le cadre de notre enquête, vous nous présentez un projet qui est définitif, selon nous, sur lequel on doit se pencher pour faire notre rapport, et on constate, sans avoir fouillé chacun des points, qu'il y a trois (3) points qui sont sur  
2465 cette carte-là qui ne devraient pas y être puisque monsieur n'a jamais signé d'entente et qu'il n'en veut pas d'éolienne.

Comment pouvez-vous nous présenter une carte comme ça!

2470 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

En fait, le plan final qu'on vous présente comprend un certain nombre d'éoliennes qu'on appelle "back up".

2475 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, mais là, on parle pas de "back up".

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2480 Mais qui serviront potentiellement, ces "back up" là, pour des raisons comme celle-ci ou pour des raisons techniques de construction.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2485

Oui mais là, je sais, je comprends très bien ce que vous me dites, mais là on parle d'éoliennes qui nous ont été présentées, nous, comme n'étant pas des "back up", comme étant des positions définitives.

2490

On sait que sur la carte, il y a des "back up" aussi, où il se passerait quelque chose. Mais nous, ce qu'on comprenait, c'est que ce qui pourrait se passer, c'est justement, c'est qu'il y a un site impossible, il y a des cailloux, la pente est trop forte, le cultivateur qui a signé une entente avec vous, finalement vous trouvez pas d'endroit acceptable pour une raison ou une autre, mais on s'attendait pas à ce que vous ayez placé des éoliennes sur des terres – qui

2495

couvrent combien d'hectares, vos terres à vous?

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2500

Mes terres à moi, on va parler de peut-être, avec le boisé, tout près de quatre cent cinquante (450) acres.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2505

Donc quatre cent cinquante (450) acres, vous placez des points qui devraient pas y être. Alors ça nous présente une image qui est fausse du projet.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2510

En fait, comme je vous dis, c'est des éoliennes, c'est un nombre très minime d'éoliennes, et en fait les "back up" sont prévus à cet effet-là, il y a un nombre de "back up" à Cacouna qui sont prévus dans l'éventualité où on n'arrive pas à une entente avec les propriétaires.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2515

C'est peut-être minime quand on parle de trois (3) sur cent trente-quatre (134), mais je pense que j'aurais des raisons de douter des six (6) autres, aussi, qui sont à l'ouest de la route de l'Église d'après ce que monsieur Plourde vient de dire. Alors là, on est rendu à six (6) sur cent trente-quatre (134).

2520

Est-ce qu'on doit examiner chacun des points en particulier, aller voir chacun des cultivateurs pour s'assurer qu'effectivement, ils ont bien un contrat avec vous ou qu'ils n'en ont pas?

2525 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

En fait, comme je vous dis, on a des options de signées dans ce secteur-là, alors ça peut être trois (3)...

2530 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez combien d'options de signées dans ce secteur-là, combien d'éoliennes?

2535 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

J'ai pas le nombre exact d'éoliennes, mais il y a une option qui est signée certainement, ou plus d'options.

2540 Regardez, je vous ai dit que je vous répondrais par écrit, j'ai pas tous ces chiffres-là en mémoire, il y a quand même cent trente-quatre (134) éoliennes, soixante-dix (70) propriétaires concernés, il y a des centaines de lots.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2545 Plus les "back up".

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2550 Plus les "back up". J'ai pas tous ces chiffres-là en tête, mais c'est quelque chose qui va vous être présenté prochainement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555 Et c'est quand, ça, prochainement, monsieur Boulianne?

Parce que je vous rappellerai qu'en audience, on nous avait promis des choses pour la semaine suivante, et on attend toujours après. C'est-à-dire on n'attend plus, parce qu'elles ont été répondues hier soir, donc un mois après. Ça a été long.

2560 Et la Commission a besoin des ces informations le plus rapidement possible. Donc êtes-vous en mesure de nous remettre ces informations-là au début de la semaine prochaine?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2565 Tout à fait.

2570 Puis bon, je comprends votre position face aux questions qui ont été un petit peu  
longues à répondre, mais vous savez, on a fait des changements dans le layout, dernièrement,  
on a tenu compte des préoccupations du milieu, lors des dernières séances qu'il y a eu ici, on a  
tenu compte de ce qui a été véhiculé, on a tenu compte des recommandations de la MRC, ça  
nous a amenés à faire beaucoup de changements.

2575 C'est un travail qui est vraiment énorme à faire, des modifications dans un délai si court.  
Alors au bout de la ligne, il peut arriver que les réponses tardent un peu à rentrer, c'est ce qui  
explique le délai.

On s'en excuse, mais on a travaillé dans le maximum des ressources qu'on avait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2580 Parfait, mais il y a toujours moyen de trouver des ressources externes, vous avez des  
consultants, donc il s'agit de les payer un peu plus et ils vont faire la job. Vous avez été  
consultant, vous savez ce que je veux dire.

2585 Merci monsieur Boulianne, et nous allons continuer avec monsieur Plourde.

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, cinquième paragraphe, "Le promoteur...")**

2590 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du cinquième paragraphe, "... pas intéressé")**

Il va y avoir entre autres le problème de vision, là, un des problèmes.

2595 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, sixième paragraphe, "En conclusion...")**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

2600 Comme le projet est aussi en mouvement, en évolution, suite au dépôt de mon  
mémoire, j'ai quelques notes que je voudrais rajouter.

2605 Les ambitions de SkyPower d'avoir le plus grand parc éolien sont trop grandes; il y a un  
manque flagrant d'organisation. Si c'est le cas, comment vont-ils gérer, dans les années à  
venir. Il y a lieu de s'interroger sur les lendemains de l'implantation d'un tel parc. Quels seront  
les recours, je crois sincèrement qu'ils vont se foutre de nous, il n'y a que les intérêts  
économiques du promoteur qui vont compter.

Je n'ai pas confiance à SkyPower parce qu'ils ne sont pas capables de se conformer au  
RCI de la MRC; une quatrième version est présentée, et elle inclut au moins un groupe de neuf



2610 (9) éoliennes, dont on a parlé tout à l'heure, dont les propriétaires terriens ont indiqué clairement qu'ils ne sont pas intéressés. Pour moi, ça devient du harcèlement, c'est abusif de continuer dans la même direction, malgré les messages clairs.

2615 Je me sens envahi, il y a même du chantage de la part du promoteur que ça met le projet en danger s'il y en a pas à Cacouna. Je crois que si le projet ne peut se réaliser, un autre prendra la place et il y aura peut-être une meilleure collaboration avec les citoyens.

2620 J'ai l'impression que comme le projet est évolutif, ils vont profiter d'une possible réponse positive du BAPE pour modifier le projet et envoyer les autres éoliennes de Cacouna vers les municipalités voisines qui n'auront pas le choix de vivre avec à ce moment-là, malgré la grande concentration que ça va amener.

2625 C'est un projet qui va continuer de créer la discorde. Comment le BAPE va faire pour donner son aval à un projet évolutif et incomplet. Il faut éviter de faire ce qu'on sait qu'il ne faut pas faire.

2630 Ce projet a démarré de mauvaise façon, au départ il n'y a pas eu de concertation avec le milieu, les propriétaires ont signé des ententes dont ils ont sous-évalué les enjeux et ce ne sont pas les retombées proposées qui vont sauver nos municipalités et notre MRC.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2635 Merci monsieur Plourde. Tantôt, vous avez fait part de tensions parasites, que ça vous inquiétait en tant que producteur laitier.

2640 Maintenant, est-ce qu'au niveau de l'UPA, il y a pas d'information sur cette question-là, est-ce qu'il y en a qui existe?

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2645 Oui, il existe des choses, il y a même une forme d'entente. Je suis pas très au courant du dossier parce que j'ai pas de problème, actuellement, chez nous, mais il existe des choses entre l'UPA et Hydro-Québec.

2650 Mais il faut quand même que le producteur, au départ, prouve que les tensions n'originent pas de sa ferme, souvent ça peut être un problème de "ground", mais il arrive aussi des cas où c'est pas un problème de "ground", c'est d'autres causes, et il faut que le producteur dépense de l'argent, il faut qu'il mette de l'énergie. Ça devient une cause de stress et de problème qu'on peut peut-être éviter d'avoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655 Est-ce qu'à ce moment-là, lorsqu'une ferme éprouve des problèmes de tension parasitaire, est-ce qu'Hydro-Québec va aller voir, est-ce qu'il y a un service qui est offert par Hydro-Québec relativement à la détection du problème, finalement de cette tension parasitaire là?

2660 **PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Bon, comme je vous dis, je n'ai pas vécu le problème chez nous, mais je serais porté à vous répondre oui. Mais il faut, nous autres, faire ce qu'il y a à faire, aussi. Et il arrive des cas, aussi, où c'est quand même le producteur qui est en cause parce que ses "grounds" sont pas corrects.

2665 Mais souvent, c'est très complexe, pour connaître quelques producteurs qui ont eu des problèmes.

2670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez rencontré vos membres, vous avez discuté d'une possibilité de rencontre avec le promoteur. Quand est-ce que vous allez avoir cette réponse-là de vos membres, à savoir s'ils sont prêts à rencontrer le promoteur?

2675

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

On a demandé une réponse, de mémoire je crois que c'est lundi de la semaine prochaine, ou en tout cas, dépendamment du congé de la Saint-Jean-Baptiste, mettons peut-être qu'on se donne une couple de jours pour être sûr que les réponses rentrent.

2680

Et on a demandé une réponse pour qu'on puisse faire un genre de comité pour rencontrer SkyPower, mais on demande vingt-cinq pour cent (25 %) de réponses de la part de nos producteurs. Ça veut dire, si on est cent quatre-vingt-huit (188) producteurs dans notre syndicat de base, on demande vingt-cinq (25) demandes de rencontre pour ça.

2685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc moi, je vais vous inviter à nous donner les suites, finalement, de la décision des producteurs, d'une part, et si éventuellement, il y a un comité qui est formé et il y a des rencontres avec le promoteur, bien, de nous informer des suites de ça, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas remis notre rapport au ministre, qui est prévu pour le 15 septembre.

2690

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2695

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2700

Ensuite de ça, comment voyez-vous ça, la cohabitation agriculture et éoliennes, particulièrement s'il est possible de cultiver quand même presque jusqu'à la base des tours des éoliennes.

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

2705

Bon, de par mon expérience de producteur agricole, de par aussi l'expérience de d'autres projets qui sont pas nécessairement similaires, quand on joue dans la terre, et puis un exemple que je peux vous donner, on a autrefois calé nos digues de roches, on les a charroyées mais au début, on les calait, et chez nous, sur ma ferme, dans le temps de mon père, ça remonte dans les années 75, 80 en dernier, et on se ressent encore du bouleversement de la terre qu'il y a eu.

2710

Donc moi, ma conclusion là-dessus, jamais, en tout cas dans le genre de sol que j'ai chez nous, c'est de l'argile, on pourrait mettre ces sols-là dans le même état qu'ils étaient, quand il faut bouger.

2715

Bon, ça amène des inconvénients aussi au niveau des chemins; au mois de mai, j'en ai parlé, l'autre fois. J'ai des systèmes de drainage, et s'il y a un chemin qui passe là-dedans, qui coupe, si j'ai un problème de drainage, ça suppose qu'il faut que j'aille jouer dans le chemin, c'est un chemin qui est fait quand même solide pour être capable de passer des camions, des poids très lourds, qui va être responsable.

2720

Dans les contrats, je crois pas que ce soit indiqué clairement.

2725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, parce que bon, tantôt, quand on a discuté avec monsieur Tremblay, je pense qu'il y a quelque chose qui est en élaboration au niveau de ces contrats-là, j'imagine que vous en faites le suivi également?

2730

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Je ne suis pas au courant où c'est rendu, parce que oui, j'ai l'information qu'il s'en vient quelque chose, ça se fait conjointement avec la Confédération à Longueuil. On est en attente de ces contrats types là.

2735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je vous remercie, monsieur Plourde.

2740

**PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Ça m'a fait plaisir.

2745

---

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI, GROUPE ÉOLIEN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2750

Monsieur Jean-Louis Chaumel, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Chaumel.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

2755

Messieurs les Commissaires, bonsoir. Je serai bref. Je voudrais vous remercier, parce qu'il a été question que l'Université ne fasse pas de présentation ce soir, et finalement, après des discussions avec la communauté ici, il a été décidé d'en faire une mais très brève.

2760

Je voudrais rappeler tout d'abord que l'Université du Québec à Rimouski et le Groupe éolien se sont prononcés, dans diverses audiences publiques du BAPE récemment, et que ce soir, nous ne ferons qu'une remarque sur un sujet extrêmement précis. Je rappelle cependant les autres présentations que nous avons faites récemment au BAPE, et notamment l'une des plus importantes, qui concerne ce projet mais d'autres projets éoliens, et qui concernait la création des fonds de démantèlement.

2765

Pour être plus précis, et en une seconde, nous considérons que l'évidence qu'on appelle, excusez-moi l'anglicisme, l'évidence, c'est-à-dire la preuve de création de ces fonds de démantèlement doit être absolument exigée dès le démarrage du projet, c'est-à-dire dès l'émission par le ministre de l'autorisation de réalisation du projet et non, comme l'autorise Hydro-Québec ou certaines parties dans ces projets-là, la dixième année du début du projet ou en tout autre temps.

2770

2775

En d'autres termes et pour être plus clair là-dessus, il a été clairement démontré, à la suite de plusieurs études de l'Université, que les citoyens et les municipalités, nonobstant les promesses des promoteurs éoliens, nonobstant les directives énoncées par Hydro-Québec à l'égard de ces projets éoliens qu'en réalité, il n'y a aucune contrainte légale efficace sur la création réelle de ces garanties de démantèlement sans que cette garantie ne soit exprimée, énoncée et exigée dès la signature du contrat de démarrage de projet.

2780 Par la suite, il devient extrêmement difficile, tant pour les MRC, pour Hydro-Québec, évidemment pour les municipalités, et encore plus pour les agriculteurs d'exiger quoi que ce soit en ce qui concerne le démantèlement.

2785 Donc grosso modo et en conclusion là-dessus, aucune déclaration si bien intentionnée soit-elle des promoteurs ne peut cacher le fait qu'il n'y a aucune contrainte sérieuse vis-à-vis d'eux, pas même Hydro-Québec – je parle des promoteurs – pouvant effectivement confirmer le fait que de tels fonds sont réellement créés et vont être réellement créés.

2790 Voici pour la question des fonds de démantèlement, c'est-à-dire de la perspective des démantèlements. Toute cette question a déjà été abordée dans certaines audiences dans la région de Matane, récemment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795 Saint-Ulric, n'est-ce pas?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

2800 Exactement.

2805 Pour revenir sur notre question d'aujourd'hui, ce sera très très simple. Je voudrais d'abord vous dire que sur l'existence du projet de SkyPower, il n'y a à notre avis aucun doute, c'est-à-dire que ce projet se fera. La question maintenant est: comment peut-il se faire dans le meilleur intérêt collectif de la région, de façon la plus socialement acceptable pour l'ensemble des parties en cause.

2810 Et le point plus particulier qui nous semble, je dirais, le plus délicat dans l'état actuel de ce que nous connaissons de ce projet qui a été modifié encore récemment, c'est la région de Cacouna, du village de Cacouna.

2815 À cet égard-là, un village – et je pense que je reviendrai pas sur le Groupe éolien, vous savez qu'en fait, il s'agit d'un groupe de plus de quinze (15) personnes, environ six (6) professeurs et une dizaine d'étudiants dont certains sont même actuellement au doctorat au Danemark, dans le secteur éolien, donc c'est un groupe assez important de l'Université ici.

2820 Alors en ce qui concerne Cacouna plus exactement, je répète que c'est ce point-là et cette zone-là qui nous intéresse aujourd'hui dans notre analyse. La question est évidemment l'impact visuel ou, je dirais plus généralement, l'impact du projet sur une communauté dans son ensemble, qui s'appelle la communauté de Cacouna.

2820 On élargit considérablement le débat, au-delà de la simple question: l'éolienne est-elle chez moi, est-elle chez le voisin. Non, la question est très simple, selon la carte que nous

2825 présente SkyPower, il est encore aujourd'hui, semble-t-il confirmé qu'une petite partie du projet a et aura un impact significatif, impact visuel, je dirais, impact moral, impact social sur une communauté précise qui ne l'a pas nécessairement cherché, qui ne retient aucun bénéfice particulier de ce projet-là, qui s'appelle la communauté de Cacouna.

2830 Rappelons rapidement que l'autoroute passe donc dans cette zone-là et que va se retrouver donc, étalée entre la ligne autoroutière, entre le tracé de l'autoroute et le village, une ligne d'éoliennes qui va être donc établie relativement linéairement le long de l'autoroute.

2835 Nous avons déjà discuté avec les gens ici, dans la région, sur la façon de négocier avec SkyPower des retombées positives pour le village, je n'irai pas vraiment là-dessus. Je répète, ce qui nous concerne, nous, c'est le RCI, c'est-à-dire les mécanismes que la MRC met en place pour ça.

2840 Alors en clair, ça veut dire qu'un certain nombre d'éoliennes, de soixante-dix (70 m) à quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur, vont s'ériger le long de cette zone-là, créant un genre d'écran, si vous voulez, entre l'autoroute et le village. Attention, cet écran-là va également dominer le village, la partie sud du village, la partie centrale du village à tout le moins, un petit peu moins la partie nord du village. Mais la quasi-totalité des habitants de Cacouna vont se retrouver avec une masse, un groupe significatif d'éoliennes dans leur paysage et, je dirais, dans leur quotidien.

2845 Donc cette espèce de ligne d'éoliennes, dont on voit ici un genre d'aperçu de ce que ça pourrait donner, cette ligne d'éoliennes sera très visible depuis le village.

2850 Dans l'état actuel du projet, nous, ce qu'on a pu faire comme analyse, à l'Université, c'est que les citoyens et les habitants de l'ensemble des zones concernées, mais notamment du village comme tel, ont été assez peu informés, je dirais pas mal, je veux être poli, mais peu informés quant à la réalité de la transformation paysagère et de l'impact visuel qui va affecter le village. C'est-à-dire qu'on n'a pas réussi, malgré les nombreuses campagnes d'information qui ont été faites par les promoteurs, on n'a pas réussi à montrer clairement à ces personnes, à ces citoyens et habitants, en quoi et comment, par des simulations visuelles, enfin on a des technologies, actuellement aujourd'hui, qui permettent de faire ça, ceci n'a pas été véritablement fait.

2860 On débat sur l'opportunité, mais une communauté particulière, celle de Cacouna, n'a jamais vraiment pu voir, ni vraiment évaluer comment ça va l'affecter dans sa vie de tous les jours. Et je rappelle que toute la communauté de Cacouna sera affectée par ce changement.

2865 Alors le RCI. Je voudrais rappeler que le RCI de la région ici, c'est-à-dire le RCI qui a été travaillé, mis au point par la MRC de Rivière-du-Loup, a des caractéristiques qui sont très simples à comprendre, notamment la limite d'environ quatre cent cinquante mètres (450 m) des résidences et de un point deux kilomètre (1,2 km) de toute limite ou de tout périmètre urbain.

Ce RCI a été difficilement et courageusement construit par d'ailleurs des jeunes qui travaillent dans la région, enfin qui travaillent pour la MRC, de jeunes urbanistes, en fonction de multiples informations qu'ils avaient en provenance d'Europe, en provenance du Canada, etc.

2870 Grosso modo, on peut dire que le RCI demeure, pour les populations, un élément de protection utile, pertinent, essentiel de l'intérêt collectif. C'est-à-dire, si vous voulez, si les populations n'ont pas, individuellement, isolément, la capacité de réaliser ou de mesurer ce qui va leur arriver, à tout le moins des spécialistes régionaux que sont les urbanistes des MRC ont tenté de faire ce travail-là, et ce travail-là résulte dans un RCI.

2875 Donc le RCI est un élément extrêmement important de la protection, si on peut appeler ainsi, que construit une région à l'égard d'un projet éolien. Or, celui de la MRC de Rivière-du-Loup est considéré, actuellement, comme un exemple au Québec; il est surveillé actuellement par plusieurs autres MRC, il est considéré comme le mieux fait, le plus avant-gardiste, tout en étant assez basique.

2880 En d'autres termes et pour résumer, le RCI qui a été conçu par la MRC ici est, dans l'état actuel des connaissances et de l'expérience québécoise, remarquablement bien fait, sert déjà de base ou de correction à d'autres MRC qui s'en inspirent, qui avaient d'ailleurs déjà commencé d'autres RCI et les amendent maintenant en s'inspirant de celui de Rivière-du-Loup. Donc celui de Rivière-du-Loup est un peu une espèce de barème considéré par la plupart des spécialistes au Québec comme très bien fait, tout en étant d'ailleurs assez basique.

2890 Car c'est bien fait, c'est le meilleur, plus ou moins à peu près le meilleur au Québec, mais ça n'a rien de luxueux, c'est de base. Mais c'est quand même le meilleur, considérant que beaucoup de régions, jusqu'à maintenant, n'avaient pas beaucoup d'expérience de ces projets éoliens.

2895 Donc dans ces conditions-là, d'autre part, je pense que plusieurs ici l'ont expliqué, si nous comprenons bien, les dernières propositions du promoteur sembleraient contrevenir au règlement du RCI, notamment dans la région de Cacouna.

2900 Alors en ce qui concerne la question, est-ce que des modifications au projet actuel sont dangereuses pour la survie du projet, notre réponse est non. En effet, les documents eux-mêmes du promoteur, là je n'invente rien, on utilise des documents qui sont signés par SkyPower lui-même, il existe à proximité des zones tout à fait intéressantes qui font partie, je dirais, du lot territorial du projet, notamment dans la région de Saint-Paul, qui offrent des conditions de potentiel éolien tout à fait similaires à celles qu'on argumente en faveur de Cacouna.

2905 En d'autres termes, si je peux simplifier l'argument, SkyPower dit, je ne peux pas bouger de Cacouna parce que j'ai un potentiel éolien très élevé là. Nous faisons simplement

remarquer que des vitesses de vent similaires existent sur les hauteurs, un petit peu en arrière de Saint-Épiphane, notamment dans la région de Saint-Paul.

2910

Donc en conclusion, tout transit, ou toute modification ou tout déplacement d'éolienne en provenance de la zone, je dirais, douteuse de Cacouna, ou enfin qui viole le RCI dans la région de Cacouna pourrait être, sans grave difficulté, transité vers une autre région ici du territoire qui est plus proche du village de Saint-Paul.

2915

En conclusion, nous voudrions simplement souligner que le RCI de la MRC devrait être respecté en totalité, tel qu'il a été conçu et développé par la MRC, et que toute atteinte à ce RCI enverrait à l'ensemble du Québec un message extrêmement grave, de la part du BAPE ou de la part des organismes consultatifs en environnement. En effet, alors que je répète, ce RCI est considéré comme juste, équitable, bien fait et exemplaire, si on devait forcer la MRC à reculer sur ce qui est considéré comme normal et sain, ça enverrait à d'autres projets éoliens un message qui, à notre avis, est dangereux en termes de développement des projets éoliens sur l'ensemble du territoire québécois.

2920

2925

Enfin et en terminant, le maintien de ce RCI est tout à fait compatible avec la faisabilité et la rentabilité du projet. C'est-à-dire en d'autres termes, si vous voulez, l'application du RCI tel qu'il est actuellement là ne pose pas de problème insurmontable au promoteur, et ce dernier peut tout à fait trouver des solutions qui respecteraient ledit RCI et ne compromettraient pas ni la survie du projet, ni sa rentabilité.

2930

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935

Merci monsieur Chaumel.

Est-ce qu'il y a une façon pour les citoyens d'être mieux informés de la réalité visuelle de ces éoliennes-là?

2940

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

2945

Oui, il y a de multiples façons. Je dirais que plus on limite l'information dans des cadres qui sont très contrôlés, assez restrictifs, exemple, diffuser de l'information particulièrement aux agriculteurs, c'est-à-dire aux propriétaires terriens concernés, diffuser de l'information dans des termes très techniques, qui sont des études environnementales, fastidieuses à suivre, j'irais plus loin, quand dans ces mêmes études, on énonce ce qu'on appelle en termes techniques des simulations visuelles qui, de l'aveu même de la MRC de Rivière-du-Loup, étaient jusqu'à maintenant imprécises, imaginez ce que c'est pour le citoyen moyen.



2950           Donc non, on ne peut pas dire, dans ce projet-là, que des efforts surhumains ont été faits par le promoteur pour améliorer cette information-là.

2955           Je peux vous donner des exemples. On pourrait organiser, et on aurait pu le faire, et ces promoteurs en ont les moyens, ils engagent d'ailleurs des firmes très spécialisées dans ce domaine-là, des firmes de communication qui pourraient tout à fait, écoutez, prendre un autobus de la communauté, offrir ça aux citoyens de Cacouna, et aller leur montrer ce que c'est qu'un parc éolien, aux frais évidemment du promoteur.

2960           Organiser ici, pour tous les citoyens de Cacouna, sans distinction et en toute ouverture, une campagne ou une session d'information avec des films, toutes sortes de choses qui permettent aux citoyens de réaliser ce qui leur arrive.

2965           Or, par rapidité, par obsession de répondre aux exigences des RCI et des MRC, aux exigences du BAPE, les promoteurs s'organisent pour avoir une démarche qui d'ailleurs, tout autour d'eux, est peuplée d'ingénieurs, de firmes d'ingénierie qui font des plans, des "replans", et des "rereplans" qui, d'ailleurs, sont plus ou moins incompréhensibles pour les gens. Enfin, vous avez vu les cartes.

2970           Mettez-vous à la place, vous avez vu ici, nous avons vu dans des assemblées des jeunes, un exemple, des jeunes de Cacouna qui viennent de démarrer des gîtes ruraux, ou des jeunes entreprises d'artisanat, qui n'ont rien à voir avec le projet éolien, ils ne recevront pas un sou, ces gens-là, du projet éolien, ils ne sont pas concernés, tout ce qu'ils savent, c'est que ça va arriver dans leur cour parce que c'est la cour de Cacouna. La fameuse ligne, ça va arriver dans la cour, et ils ne voient pas très très bien qu'est-ce que ça va faire, finalement, sur le village, comme impact.

2980           Alors comment voulez-vous négocier ou discuter avec un promoteur de choses, d'avantages, de panneaux d'affichage sur le bord de l'autoroute, etc., quand vous ne comprenez pas très très bien en quoi tout ça va être.

2985           Alors lorsqu'on fait des sondages, et je termine là-dessus, monsieur le Commissaire, lorsque l'on fait par exemple des sondages pour savoir si la population est d'accord ou pas d'accord avec un projet, nous avons beaucoup de doutes sur de telles pratiques. On pose quelles questions à quelle population, pour savoir quoi, est-on en faveur ou en défaveur des éoliennes.

2990           Le problème n'est pas là. Le problème est: est-on ou n'est-on pas, pour telle communauté très précise, en faveur ou en défaveur de ça.

2990           Mais la question des opinions des gens est très variable et difficile à mesurer. Ce que nous voulions plutôt attirer votre attention, c'est sur le fait qu'il existe des règlements au Québec, il existe des procédures, que ces procédures, dans ce cas-ci, ont été bien faites, au

2995 meilleur de la connaissance de ces gens-là. Ce n'est d'ailleurs pas nous qui les avons faites, donc nous ne soutenons pas du tout, nous venons plutôt appuyer le travail professionnel, très sérieux que la MRC a fait, et que toute atteinte à ce travail-là enverrait un message difficile pour les autres projets éoliens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3000 Est-ce que vous pourriez, je vais sortir un peu du RCI, parce que vous avez quand même une certaine expérience et une expertise au niveau des parcs éoliens, est-ce que vous pourriez nous parler de votre expérience quant aux incidents qui sont survenus dans d'autres parcs éoliens, que ce soit au niveau des accidents, au niveau des incendies, au niveau de fréquence d'entretien, changement de matériel, etc.

3005

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3010 Bien, une étude, là, je n'invente rien, à la suite d'ailleurs de demandes d'agriculteurs eux-mêmes, et je vais rendre hommage à la région ici de Rivière-du-Loup, je peux même vous dire que ces études de l'Université ont été déclenchées à la suite de demandes de citoyens de la région ici qui étaient très inquiets sur, qu'est-ce qui se passe si l'éolienne s'arrête, est-ce que je vais être payé ou pas payé. Réponse vague du promoteur, d'ailleurs, à ce moment-là.

3015 Ou bien je signe, moi, des contrats de vingt-cinq (25) ans avec un promoteur, OK, ou vingt et un (21) ans, vingt-cinq (25) ans, etc. Est-ce que moi, comme agriculteur, pour mes enfants, je fais un calcul, une multiplication, mettons dix mille piastres (10 000 \$) par année, est-ce que je dois multiplier par vingt et un (21) ans, est-ce que c'est ça, ou est-ce que c'est pas ça.

3020 Et ce que nous avons découvert, c'est que c'était possiblement pas ça. C'est-à-dire que les données actuelles sur les éoliennes qui fonctionnent au Canada ne nous démontrent pas une durée de vie aussi fabuleuse que vingt et un (21) ans ou vingt-cinq (25) ans, mais plutôt des durées de vie plus réduites ou des perspectives de durée de vie plus réduites.

3025 Alors comment on a pu détecter ça, c'est relativement simple, c'est que soit on observe au Canada, pas seulement ici, des arrêts de machines, des pannes de machines importantes, longues, soit on constate que certains promoteurs, pour des raisons diverses, qui leur sont quelquefois propres et qu'ils ne veulent pas divulguer, sont pris à entretenir des éoliennes qui ne sont plus rentables, c'est-à-dire si vous voulez que l'éolienne a tellement de problèmes  
3030 mécaniques que sa réparation devient une charge insurmontable pour le promoteur.

Et ça, c'est un peu inquiétant, parce qu'à ce moment-là, quand un promoteur vous affirme, ou qu'un manufacturier d'éoliennes vous affirme, ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas, je vais rester, faire tourner ça pendant vingt et un (21) ans, bien, pour le moment

3035 on a certaines inquiétudes, qu'est-ce qui va se passer si jamais ces éoliennes s'arrêtent, ralentissent.

Or, le recensement des accidents est effectivement varié, mais presque systématique dans tous les parcs. Et ce qui est beaucoup plus inquiétant, c'est que même dans des parcs  
3040 très récents, car un des arguments des manufacturiers a été de nous dire, jusqu'à maintenant, ah non, non, non, mais vous vous trompez, la technologie fait tellement de progrès que tout va être résolu!

Manque de chance, la technologie éolienne fait des progrès, oui, mais en complexité, en fragilité et en gigantisme. Comment voulez-vous réparer une éolienne, significativement, quand  
3045 vous avez un morceau très important qui a cassé dessus, par exemple un élément important du "gear box", déplacer la grue de quatre cents tonnes (400 t) actuellement, c'est une tâche insurmontable.

Les éoliennes, aujourd'hui, sont tellement énormes qu'une fois qu'on les installe, avec ce monstre de grue, on s'en va avec et on ne revient plus jamais, on espère ne plus jamais  
3050 revenir. Si jamais vous devez revenir, là ça vous coûte, excusez-moi l'expression, la peau des fesses.

Et là, évidemment, mettez-vous à la place d'un promoteur, c'est pas évident qu'il va  
3055 réparer ça aussi vite que ça, même s'il nous dit qu'il est incité à le faire.

En d'autres termes, il y a beaucoup d'éléments qui conduisent au fait que même les éoliennes modernes, qui sont plus complexes, plus fragiles, plus grosses, non, on ne constate  
3060 pas une diminution des taux d'accidents, des risques d'accidents ou des risques de pannes nécessairement parce que les éoliennes sont plus modernes.

Et notre analyse a bien démontré que même des parcs récents possèdent – maintenant, en terminant là-dessus, je voudrais cependant dire que les promoteurs et les fabricants peuvent  
3065 tout à fait réagir à ça positivement, et les recettes sont connues. Il suffit simplement d'entretenir ces parcs comme du monde, excusez-moi, c'est-à-dire d'augmenter le taux d'entretien, de faire des réparations d'équipements importants, de prévoir des budgets d'entretien qui sont plus importants.

Et autre source d'inquiétude, ce que nous avons pu, nous, observer dans l'analyse des montages financiers, car vous savez que ces gens-là sont obligés de déposer à Hydro-Québec  
3070 des plans de financement, ou à leurs banquiers, et dans ces plans de financement, vous pouvez lire ce qui est écrit dedans, et ce qui est écrit dedans, c'est le taux d'argent que l'on cotise pour faire l'entretien. Or, jusqu'à maintenant, c'était très faible.

3075 Donc tout ça, si vous voulez, créait une espèce de nuage noir sur la perspective de durée de vie. Mais je voudrais quand même vous rassurer, des promoteurs sérieux et des

fabricants sérieux ont effectivement tout à fait intérêt à ne pas se retrouver avec des machines arrêtées. Donc on imagine que l'industrie va faire ça.

3080

Mais vous dire que les risques sont évanouis dans la nature parce que les machines sont modernes, non. Les risques existent, ils sont toujours là, une éolienne est une machine complexe et fragile qui est soumise à des stress considérables, encore aujourd'hui.

3085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, monsieur Chaumel, en tout cas pour moi, ça va être la dernière question, possiblement que monsieur Béland aura des questions supplémentaires, lorsqu'on parle de démantèlement, à combien évaluez-vous le coût de démantèlement d'une éolienne.

3090

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

La réponse est très simple, on ne sait pas. Nous utilisons, nous, les pratiques qui sont faites dans le monde.

3095

Il y a, je ne le nommerai pas, un spécialiste de Québec qui nous a dit qu'on pourrait faire sauter ça à l'explosif. On a trouvé l'idée très intéressante – ah oui, parce qu'il était très soucieux d'économiser de l'argent. Alors on lui a dit que c'était intéressant, mais que ça faisait quand même assez sale, et qu'on n'est pas très sûr qu'on aimerait beaucoup ça au Québec, de faire sauter des trucs comme ça. Donc nous, non.

3100

Nous utilisons ce qui se fait partout dans le monde, ce qu'on appelle du démontage d'éoliennes. En Californie, actuellement ça se pratique, c'est ce qu'on appelle du "repowering", on remplace des anciennes éoliennes par des nouvelles, et il y a des gens qui font ce métier-là, c'est un métier, c'est des compagnies qui sont spécialisées là-dedans, et qui utilisent des grues. Donc des grues, ça vaut tant de l'heure, OK.

3105

D'autre part, vous avez certains petits problèmes à régler. Par exemple les pales, actuellement, personne n'en veut, aucun centre d'enfouissement sanitaire, rien, personne ne veut de ça au Québec. Alors où est-ce que vous allez envoyer les pales. En Gaspésie, on en a donné une couple en cadeau à des municipalités, mais une fois ça fait, on en fait quoi.

3110

Alors là, vous vous retrouvez, attention, c'est convoi exceptionnel, escorte devant, escorte derrière. Il faut envoyer ça où! Vous envoyez ça vers une usine de démantèlement, un déchiqueteur, comme de pneus, dans la région de Québec. Qui va payer ça.

3115

Donc le coût de démantèlement, c'est très simple, on a estimé, nous, environ cinquante mille dollars (50 000 \$), ce qui n'est même pas très cher, on nous a dit, c'est très cher, pas du tout; on trouve maintenant que même, c'est très très raisonnable, surtout que ces très grandes machines qui arrivent seraient des coûts plus importants.

3120

3125 Ce qu'on veut simplement dire là-dedans, on nous a dit, oui, mais les coûts vont être assumés par les successeurs, c'est-à-dire qu'on va remplacer ces éoliennes plus tard par des nouvelles. Ça, c'est une hypothèse, personne ne le dit, personne n'en est absolument sûr. Il y a pas de contrat avec Hydro-Québec qui précise ça, il y a rien de tout ça. Est-ce que l'autre promoteur serait d'accord pour payer ça, ce qui est une charge pour lui importante.

3130 Vous avez aussi des façons de démanteler qui sont moins chères que d'autres. Exemple, si vous voulez démanteler une machine, demain, qui a brûlé, ça, ça coûte cher. Si vous démantelez cinq (5) machines d'un coup, d'ailleurs c'est comme ça qu'on monte les parcs éoliens, c'est par "pool", c'est par groupe, c'est beaucoup moins cher.

3135 Donc c'est très difficile de vous donner un coût, mais ce n'est pas un coût inatteignable si on organise bien, et les promoteurs et les Québécois sont tout à fait capables, nos sociétés de génie-conseil sont tout à fait capables d'organiser un démantèlement rapide et efficace de ça.

3140 La question est simplement qu'on ait quelque part gardé l'argent, gardé un peu d'argent, même pas des tonnes d'argent, gardé un peu d'argent pour que ça puisse se faire, et pour pas qu'on se retrouve avec des communautés, des petits villages, des communautés qui disent au gouvernement, parce que personne ne serait plus prêt à payer pour ça, bien, est-ce que tu peux me sortir ça de là, parce que je peux rien faire avec ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Mais donc, vous êtes pas en mesure de nous dire combien, c'est cinquante mille dollars (50 000 \$) par éolienne?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3150 Nous on a, dans un précédent mémoire au BAPE, on a effectivement estimé à cinquante mille dollars (50 000 \$), pour donner un ordre de grandeur, à cinquante mille dollars (50 000 \$) par éolienne, en dollars 2007 ou 2008, ce que ça pourrait représenter pour des machines que l'on connaît. Je peux pas me prononcer pour des machines de trois mégawatts (3 MW) dont on parle quelquefois au Québec, qui sont encore plus énormes.

3155 Mais ce que je veux dire, il y a pas de solution miracle que l'on connaisse pour se débarrasser de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3160 Merci monsieur Chaumel.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3165

Bonsoir monsieur Chaumel. Je comprends très bien que vous vous êtes attardé surtout à la question du RCI et de démontrer qu'en respectant le RCI, on pouvait quand même réaliser le projet en déplaçant des éoliennes, mais ce que j'ai de la difficulté à comprendre, et c'est une partie parce que les gens sont venus témoigner à ce sujet devant nous lors de la première

3170

partie de l'audience, vous déplacez d'un secteur comme Cacouna des éoliennes qui sont inacceptables pour des raisons sociales ou autres, et vous les envoyez dans un village sans vous préoccuper de savoir si ces gens-là les veulent.

Est-ce que vous déplacez pas tout simplement un problème?

3175

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

Je m'attendais à votre question, c'est une très bonne question, et je voudrais dire aux gens de Saint-Paul par exemple qu'en aucune façon nous ne pouvons prétendre ici parachuter ou recommander le parachutage d'éoliennes dont peut-être la communauté de Saint-Paul ne veut pas.

3180

Jusqu'à tout récemment, la compagnie, le promoteur a annoncé des modifications. Si mon souvenir est exact, c'est très très récemment, c'est une question de jours qu'il ait redéposé un plan dit final de son implantation. Dans ce plan dit final, on constate que la question de Cacouna est toujours présente et qu'elle contrevient toujours au RCI.

3185

Alors que voulez-vous que nous fassions ce soir! Nous sommes obligés de réagir à cette situation-là qui nous semble la plus préoccupante pour l'ensemble des territoires.

3190

Je veux pas comparer les villages, ni dire que Cacouna a plus de valeur que Saint-Paul, etc., etc. La question est vraie, est réelle.

Écoutez, tous les développeurs éoliens, actuellement, qui se concentrent dans le deux mille mégawatts (2000 MW), vous savez qu'il y a un appel d'offre d'Hydro-Québec où on prévoit déposer deux mille mégawatts (2000 MW) de projets, certains promoteurs font déjà, actuellement, au moment où je vous parle, le calcul qu'il faut éviter de se coller sur les rivages. C'est un calcul qui est fait par des promoteurs.

3195

3200

Et ce calcul est très simple, c'est qu'en allant plutôt à l'intérieur des terres, notamment sur les promontoires élevés où on bénéficie de vitesses de vent correctes, on a beaucoup, beaucoup, beaucoup moins de problème avec les aspects environnementaux qui sont particulièrement chatouilleux sur les régions côtières du Saint-Laurent.

3205 En plus de ça, à Cacouna, comble, vous avez là un village historique qui est, dans la région, assez emblématique, où il y a un retour de certains jeunes, où il y a des jeunes qui sont actifs, qui veulent rester dans ce pays-là, qui veulent rester, valoriser ce village-là.

3210 C'est une dynamique qui est un peu différente de villages ruraux ou agroforestiers comme Saint-Arsène, comme Saint-Paul, où je ne dis pas que la communauté, je n'ai pas ces informations-là, que la communauté accepterait ça. Je dis simplement qu'il semble que socialement parlant, en termes d'acceptation sociale, en termes d'impact sur les paysages, sur l'histoire, sur les pratiques socio-économiques, sur l'avenir touristique de ces villages-là, il semble que la question de Cacouna soit particulièrement chaude.

3215 Je ne veux pas dire et ne me laissez pas dire que nous envoyons, ou que nous recommandons systématiquement aux gens de Saint-Paul. Je pense que c'est à eux de voir si c'est une chose qui est plausible. Ce que nous voulions simplement vous dire – je dirais même d'ailleurs qu'on pourrait aller encore plus loin et dire que quelles que soient les pertes de vitesse de vent, comprenons-nous bien, la région de l'Est du Québec est de toute façon assez bonne, OK, que vous soyez à Saint-Paul, à Cacouna, etc.

3220 Nous comprenons évidemment qu'un promoteur très très soucieux de sa rentabilité, et SkyPower le dit souvent, à cause de ce contrat signé à un tarif relativement bas, nous comprenons qu'on en soit pour économie au maximum, donc vents maximums, donc Cacouna. Bon, Cacouna, oui, il y a un petit peu plus de vent qu'ailleurs; mais quand même, il y a du vent à peu près partout dans cette région-là. Un peu plus, un peu moins, c'est pas une catastrophe, on n'est pas dans la plaine de Montréal, bouger vers Saint-Arsène, on n'est pas rendu à Saint-Hyacinthe.

3230 De toute façon déjà, sortir de Cacouna ne devrait pas être considéré comme une catastrophe; que ce soit un peu plus "touché" sur le plan rentabilité, c'est possible. Mais quand nous découvrons, nous, qu'en plus de ça, qu'il y a des zones dans ce territoire qui sont aussi bien dotées de vent que Cacouna, bien, on pose juste la question, pourrait-on regarder ces zones avant de dire qu'il y a pas d'autres solutions.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3240 Je dois vous dire que nous avons vu la même carte que vous, que nous nous sommes posé la même question, que nous avons posé la question au promoteur, pourquoi n'a-t-il pas utilisé ces zones davantage, et nous n'avons pas eu de réponse très claire ou particulièrement convaincante.

3245 Mais à votre avis, quelle est la raison pour laquelle le promoteur, devant la situation, l'opposition, devant la question Cacouna et autres, pourquoi n'a-t-il pas décidé de déplacer non seulement vers Saint-Paul ou en arrière de Saint-Paul, mais encore plus loin en arrière où il y a encore moins de monde.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3250 C'est effectivement un mystère pour nous. On croit comprendre, on croit comprendre qu'il y a un problème, d'ailleurs il y a un problème de vent, tout simplement. C'est-à-dire vous, c'est facile à vous de dire, déplacez, déplacez, à chaque fois qu'il déplace des éoliennes, c'est plus compliqué, c'est plus cher, il faut revoir les plans, il y a des semaines de négociations avec des agriculteurs, etc., etc. Enfin, pour eux, c'est compliqué.

3255 Sacrifier du vent quand on a signé un contrat très, très, très serré, c'est un peu difficile à envisager.

3260 Bon, les autres raisons sont un petit peu plus la proximité du poste de transformation. C'est-à-dire quand vous avez un parc éolien, vous avez intérêt à ce que ça fasse une grappe assez compacte autour d'un poste de connexion au réseau. Plus vous l'étalez comme une pieuvre, si vous voulez, plus vous l'étalez, plus ça va coûter cher en lignes, etc.

3265 D'autre part, il y a un coût très très important dans les chemins, considérable. Les nouvelles éoliennes exigent des chemins énormes et très très très coûteux. Donc ça, ça peut être un autre facteur qui fait en sorte, et je comprendrais le promoteur qu'il ne soit pas très très chaud à étendre infiniment son parc vers on ne sait où. On comprend qu'il veuille garder un caractère compact.

3270 Mais pour revenir sur la question de Saint-Paul, nous avons regardé aussi cette question-là, et par rapport à Cacouna, Saint-Paul n'est pas un sacrifice important, ni en termes de longueur de lignes, ni en termes de vent, ni en termes de chemins. On s'en va pas dans la forêt vierge, là, Saint-Paul est un village tout à fait bien organisé.

3275 Mais nous-mêmes, on ne sait pas trop bien pourquoi on tient tellement à vouloir se coller sur cette région de Cacouna, qui est si délicate.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3280 Vous qui connaissez bien le domaine, qui avez probablement étudié tous les parcs éoliens au Québec en ce moment et peut-être même certains futurs, nous savons, parce que nous l'avons appris dans le cadre de cette enquête, de cette audience, que le promoteur a acheté déjà, il a un contrat ferme pour l'achat de ses éoliennes avec un fournisseur qui est, je crois, General Electric. Donc de ce contrat, d'après ce qu'on comprend, GE est forcée de livrer et SkyPower est forcée d'acheter, et il doit y avoir des limites.

3285 Est-ce que ça, ça joue aussi dans le fait qu'il a pas le temps de revoir son projet en profondeur, selon vous?



3290 **PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

Non, écoutez, ces arguments, à notre avis, ne tiennent pas. On ne peut pas prendre en otage, personne au Québec ne peut, sous des arguments, quels que soient ces arguments, prendre en otage des populations et leur dire, je suis coincé financièrement, il faut que je fasse ça, laissez-moi faire ça.

Je m'excuse! La population de Cacouna est une population de quelques milliers d'habitants face à quelques centaines de millions de dollars qui viennent des grands financiers de New York et de Boston, alors quand on réclame ou quand – moi, je ne réclame rien, je fais simplement remarquer que le RCI devrait être respecté, nous trouvons des solutions tout à fait acceptables, en termes de temps, en termes de coût de déplacement. Ce n'est pas la fin du monde, on parle de quelques éoliennes, de moins de vingt (20) éoliennes d'après nos calculs. Les terrains alternatifs sont là, les possibilités sont là, c'est une question de semaines à peine pour réorienter cette question-là.

Alors que ce soit quelques frais additionnels, que ça déplaie un peu au promoteur, c'est tout à fait possible, mais la question que nous posons, c'est: qu'est-ce que c'est que ce désagrément par rapport aux impacts que l'on ferait soi-disant subir à une population, si je comprends bien en violant certains règlements régionaux, qui vont s'exprimer sur vingt-vingt-cinq (20-25) ans.

Vous savez, faites attention! Ces développeurs-là sont des gens qui peuvent développer et s'en aller après. Il faut que vous sachiez que ce sont des financiers, c'est un métier spécial, ça, monter des parcs éoliens.

Savez-vous qu'un parc éolien, ça se vend, au bout de cinq (5) ans, et dix (10) ans? Savez-vous que ces messieurs-là pourraient dire, bon OK, j'implante ça, vite fait bien fait, je démarre le financement de ça, et une fois que c'est fait, quand les problèmes commencent à arriver, dans dix (10) ans, je vends ça. Ils ont tout à fait le droit de faire ça. Ils peuvent s'en aller, SkyPower peut s'en aller n'importe où, lui. Il s'en va après.

Par contre, ce qui reste dans la région, c'est les vestiges de ce parc-là qui est là pour vingt-vingt et un-vingt-cinq (20-21-25) ans. C'est très longtemps et donc, il faut bien réfléchir avant que les MRC, les ci, les ça, qui sont des organismes régionaux dûment élus, dûment nommés par la population, soient là.

Mais ce que je voudrais vous dire, si vous voulez, je comprends, il y a même beaucoup d'autres arguments beaucoup plus simples qu'émet SkyPower, qui sont tout à fait réels, à savoir qu'il a signé un contrat apparemment très très serré avec Hydro-Québec. Alors ça, c'est évidemment préoccupant. Mais je peux vous confirmer que ce n'est pas déplacer vingt (20) éoliennes dans la même zone territoriale, nous ne parlons pas d'une zone qui est à cent

kilomètres (100 km) de là, la même zone territoriale, ce n'est pas ça qui va remettre en cause la procédure d'achat, les engagements d'achat de SkyPower vis-à-vis General Electric.

3335 C'est sûr que SkyPower doit implanter ses machines, qu'elles sont peut-être achetées, mais vous savez, General Electric, il vend ça comme des voitures, que vous les mettiez là, ou là, ou là, c'est pareil.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3340 Est-ce que dans vos études, vous avez aussi abordé le problème, la question des routes, des chemins? Par exemple, nous avons eu les maires des municipalités, ici, ou les directeurs généraux de municipalités qui nous ont fait valoir que le nombre de transports de camions, de bétonnières, de voyages de bois coupé, de grues, de tout ce qu'on voudra, pour  
3345 établir le parc éolien, peut taxer sévèrement les petites routes de campagne, les ponceaux.

Est-ce que c'est un aspect que vous avez touché?

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3350 Évidemment, c'est un risque important et malheureusement, là encore, tout se fait sur la bonne foi. C'est exactement comme le fonds de démantèlement: je m'engage à créer un fonds de démantèlement. La belle affaire! Montrez-moi votre engagement, il est tu écrit quelque part, est-ce qu'on peut vérifier, est-ce qu'un avocat peut vérifier ça; quelqu'un peut-il vous pénaliser  
3355 si jamais ce fonds n'existe pas.

C'est la même chose pour les chemins. Les promoteurs, et c'est pas le cas de SkyPower, ils font tous comme ça, les promoteurs disent aux maires des petits villages, ne vous inquiétez pas, je m'engage à réparer toute destruction de chemin.

3360 Écoutez, juste une base, elle toute seule, c'est plus de trente (30) Ready Mix, OK. Supposez qu'au trentième Ready Mix, le maire découvre, ah bien non, là quand même, c'est trop. Là, j'ai mon asphalte qui est en train de s'effoier! Qu'est-ce que vous allez faire! Là, vous allez vous retourner vers le promoteur, vous allez dire au promoteur, écoute là, tu as détruit mon asphalte, paie-moi pour l'asphalte. Le promoteur va dire, non, attends une minute, c'est pas moi du tout, ça. Moi, j'ai sous-traité ça à une entreprise qui s'appelle Untel, qui  
3365 transporte le béton. Débrouille-toi avec elle.

3370 Alors vous voyez, je le floue, si vous voulez. Vous voyez le flou qui existe dans tous ces recours et ces moyens légaux qu'ont les municipalités vis-à-vis de ça.

Malheureusement, je ne peux pas répondre à votre question mieux que cela, c'est-à-dire qu'il devrait exister des mécanismes plus clairs, mais ce n'est pas très facile à trouver, qui permettraient soit à des MRC, soit à des municipalités, d'abord premièrement, d'avoir des

3375 revenus plus substantiels qui seraient véritablement liés aux dommages, aux impacts que va amener ça, premièrement, donc élévation des revenus, et certainement pas des affaires ridicules de vingt-cinq mille piastres (25 000 \$) par année, et deuxièmement, un mécanisme de recours plus clair. C'est-à-dire qu'est-ce qui se passe, et que ce soit contractuellement établi.

3380 Or actuellement, il n'existe pas de contrat clair, en dehors de promesses assez vagues, de bonnes relations entre le promoteur.

3385 Et d'autre part, un projet éolien est un projet très très compliqué, où il y a beaucoup d'intervenants, beaucoup de sous-traitants, chacun se renvoyant la balle à l'autre, c'est pas lui, c'est moi, c'est sa faute, les camions c'est pas les miens, la grue c'est pas la mienne, le chemin c'est pas à moi. Donc c'est pas très facile pour des maires, effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3390 Je vous remercie, monsieur Chaumel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3395 Merci, monsieur Chaumel.

**PAR M. JEAN-LOUIS CHAUMEL:**

3400 Merci encore.

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3405 Monsieur Gaston Hervieux, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3410 Bonsoir monsieur le Président. Concernant le projet de parc industriel éolien aménagé sur le territoire agricole par la compagnie torontoise SkyPower. Pour le développement éolien, mais pas d'une manière anarchique, sans étude de milieu crédible, tant sur le plan scientifique que légal.

3415 Deux (2) aspects prioritaires à considérer, soit de nationaliser nos ressources énergétiques au vrai sens du terme, et demander à nos gouvernements de cesser de dilapider

nos ressources dans le cadre d'une démarche de privatisation enclenchée depuis nombre d'années dans divers secteurs de l'activité humaine.

3420 Le deuxième aspect à considérer, la recevabilité du projet éolien SkyPower. À la  
lumièrè de ce qui suit, la Commission BAPE chargée d'étudier le projet éolien SkyPower qui, de  
par son mandat, d'informer, de s'informer et de permettre à la population d'exprimer son opinion  
sur le projet de parc industriel éolien, se retrouve elle-même dans l'impossibilité, comme pour la  
population, de pouvoir réaliser une étude approfondie et l'examen des impacts dudit projet,  
3425 faute de données objectives.

Par contre la Commission, pour ce seul motif, peut recommander au Conseil des  
ministres de rejeter, sans avenue, ledit projet dans sa globalité.

3430 Précision! Premier projet, aucune consultation publique de la part des décideurs, pas  
de plan précis, étude du promoteur absente, incomplète, très questionnable.

Deuxième projet, la nouvelle étude du projet modifiée aux deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) pour cause de  
dépôt d'un RCI de la MRC de Rivière-du-Loup n'a pas été évaluée par Environnement Québec,  
3435 ni déposée pour la rencontre d'information publique au BAPE.

Troisième projet, le soir de la rencontre avec le BAPE, première partie des audiences,  
l'étude d'impact du nouveau projet n'est toujours pas déposée; seul un plan imprécis est  
disponible. La période de questions sur le projet fantôme relève de la spéculation.

3440 Quatrième projet, le 12 juin 2006, à la veille de la date de tombée du dépôt des  
mémoires, 15 juin, le projet encore modifié n'est pas déposé, ni le plan final situant les  
éoliennes.

3445 De sa nouvelle étude d'impact du promoteur, déposée le 13 juin 2006, au dossier de la  
Commission BAPE, le seul point nouveau apporté par le promoteur est qu'il appréhende un  
impact majeur de son projet sur le paysage. Les autres études du milieu demeurent absentes  
et la plupart des réponses à des questions précises demeurent aussi absentes, évasives. Il n'y  
a aucune étude sur les impacts pour les nouveaux milieux concernés par le déplacement  
3450 d'éoliennes.

À PR6, dans une note de la Direction régionale de l'expertise, page 3, paragraphe 14,  
nous lisons que le promoteur utilise la norme ISO 1996-1 pour estimer le bruit, et que le  
ministère n'est pas en mesure d'évaluer la validité de cette méthode, d'autant plus que celle-ci  
3455 n'est pas reconnue comme outil d'évaluation selon la note d'instruction 98-01.

Dans une autre note, PR6, de monsieur Bernard Pouliot à monsieur Guy Sansfaçon,  
nous lisons:

3460 "Il est bon de noter que cette section bruit ne comporte aucun résumé de l'évaluation de  
l'impact sonore et aucune mention de mesures d'atténuation particulières concernant les  
dépassements anticipés. Quant aux impacts prévus sur la santé humaine, il est bien souligné  
que l'augmentation de la distance joue un rôle protecteur sans pour autant que nous puissions  
avoir une idée exacte de celle-ci dans le texte en question. Il est donc difficile d'en apprécier  
3465 l'ampleur et l'essence, et les mesures d'atténuation requises si nécessaires."

Tant qu'à des études du milieu sur le son subsonique, les infrasons, l'ultrason, les  
hautes et basses fréquences, courant parasite, sources de bruit, bruit harmonique, champs  
magnétiques, champs électromagnétiques, brouillage de fréquences, TV, elles sont absentes  
3470 des études d'impact SkyPower, et donc le principe de précaution en science doit être appliqué,  
et comme le BAPE l'a recommandé dans quelques-uns de ses rapports d'audience: éloigner les  
éoliennes des lieux habités, et considérant la valeur des paysages du milieu, loin des lieux et de  
la vue des lieux habités et de zones à fort potentiel récréotouristique.

3475 Dans un document, PR6, d'Environnement Canada adressé à Environnement Québec,  
c'est écrit:

"Le promoteur a déployé des efforts pour documenter la faune avienne mais nous  
considérons tout de même que l'étude d'impact est incomplète et ne permet pas d'évaluer, sur  
3480 des bases scientifiques, tous les effets du projet sur la composante avifaune."

Dans sa dernière étude d'impact, le promoteur éolien a continué à utiliser la méthode  
par isophones pour conclure à des impacts minimes ou nuls. Le nouveau projet SkyPower ne  
respecte aucune norme puisque aucune norme n'est référée à l'appui de ses études, quoiqu'il  
3485 déclare respecter les normes.

Même ses impacts visuels ont été discrédités pour avoir été déclarés, en audience,  
trafiqués. Si le promoteur réfère à des normes et que les responsables gouvernementaux  
mentionnent ces études incomplètes et qu'elles ne sont pas réalisées sur des bases  
3490 scientifiques, elles ne peuvent permettre une évaluation et un examen crédible des impacts.

CBC Radio-Canada mentionne que le promoteur n'a fait aucune étude d'impact sur les  
télécommunications à l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact. Le promoteur du BAPE, à  
3495 PR7, devait présenter au ministère du Développement durable et des Parcs lesdites  
modifications et c'est une étude détaillée de l'ensemble des nouveaux impacts sur  
l'environnement, ce qu'il n'a pas fait dans la réalité, puisque Radio-Canada lui a fourni un  
modèle.

De l'avis du ministère de l'Agriculture, document à PR6 daté du 2 février 2006, le  
3500 ministère écrit que l'étude d'impact du promoteur SkyPower reprend à la suite et de façon  
minimale les différents éléments requis dans la directive de décembre 2005 du ministère de

l'Environnement du Québec relatifs aux aspects qualitatifs et quantitatifs pour la réalisation d'une étude environnementale du projet cité en rubrique.

3505 Le promoteur minimise les impacts de son projet à tous les niveaux, dans un contexte où il veut implanter son projet dans des sols agricoles ayant une grande valeur environnementale, qualité des sols, entre parenthèses, alors qu'il a été démontré durant l'audience que le promoteur pouvait s'installer en dehors du territoire agricole, conformément à l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, dont la CPTAQ a ignoré l'application en citant ledit article dans sa décision datée du 6 octobre 2005, dossiers numéros 339-732 et 3510 339-733, paragraphe 37. Il s'agit d'empiètement d'un parc industriel en zone agricole dont les activités ne sont pas de l'agriculture ni reliées à des activités agricoles. Il s'agit d'un abus de pouvoir et/ou d'excès de juridiction.

3515 Le ministère de l'Environnement du Québec a, pour sa part, agi de la même manière en autorisant le fractionnement illégal de projets, nonobstant plusieurs contestations publiques et les recommandations du BAPE de cesser cette pratique. Le scénario a bien été préparé et connu du promoteur pour faire en sorte qu'une municipalité se retrouve sans règlement opposable, se voit contrainte à signer le certificat de conformité exigé à l'article 8.1, section 2 de 3520 la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, qui allait permettre au ministère de l'Environnement de fractionner une partie du projet et d'accorder au promoteur un certificat d'autorisation sans qu'aucune étude d'impact n'ait eu lieu, le tout en contournant la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

3525 Je renvoie aux questions et documents que j'ai déposés au dossier de la Commission, que je réitère intégralement à l'appui de la présente, dont la demande d'un moratoire pour les projets de parcs éoliens sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte, quarante-deux (42) pages, suivie d'une résolution de ladite municipalité et base d'une demande d'étude des corridors migratoires par le Service canadien de la faune, et une demande à la ministre de 3530 l'Environnement du Canada, l'honorable Rona Ambrose, d'émettre un décret d'urgence à cet effet, et interdisant l'érection d'éoliennes commerciales et industrielles donc à l'intérieur d'un corridor migratoire.

3535 La Commission devrait noter que la décision de la CPTAQ en rectification, datée du 13 avril 2006, ne peut être fondée sur l'erreur ou l'omission puisqu'il s'agissait d'une modification de projet aux dossiers 339-732 et 339-733.

3540 La Commission doit également noter, à l'analyse du contrat d'option superficielle joint au contrat final qu'il s'agit de droit de propriété superficielle acquis ou à être acquis à perpétuité par le "claimant" Terravents et que SkyPower est la compagnie qui se voit céder les droits ou autrement pour se faire désigner promoteur dudit projet et signataire contractuel avec Hydro-Québec Production.

3545 Dès qu'on parle du test sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, entre parenthèses, LRQ, chapitre A-4.1, Terravents devient le promoteur, ce qui renvoie à l'article 32 de ladite loi s'il y a lieu d'application.

3550 Lors d'une rencontre publique avec la CPTAQ tenue le 29 août 2005 à Rimouski, la CPTAQ a déclaré n'avoir pas à considérer aucune autre loi, règlement que la sienne pour rendre sa décision, ce qui devrait être corrigé et permettre que toute objection légale soit considérée par la CPTAQ dans sa décision.

3555 Précisons que pour l'évaluation du bruit, on ne parle pas de norme mais de la note d'instruction 98-01. On peut lire, à la page 25, premier paragraphe du rapport d'analyse environnementale:

3560 "Pour le parc éolien du mont Copper à Murdochville, phase 1, les niveaux de bruit tolérables établis par la note d'instruction 98-01 correspondent par ailleurs à ceux qui sont définis par le Règlement sur les carrières et sablières, de même qu'aux critères qu'Hydro-Québec s'est fixé concernant le niveau sonore émis par un poste de transformation. Lorsque les niveaux de bruit initial sont supérieurs à ces niveaux maximums, entre parenthèses, quarante-cinq (45) dBA jour et quarante (40) dBA nuit, il devient le niveau à ne pas dépasser.

3565 Dans un ordre d'idée similaire, le promoteur SkyPower affirme qu'il n'y aura pas d'impact au niveau de l'agriculture, parce que les sols agricoles sollicités auront préalablement reçus l'accord des propriétaires concernés et l'approbation de la CPTAQ.

3570 Dans le cadre de la nouvelle théorie du projet évolutif, l'ensemble des questions que j'ai soumises à la Commission doivent être considérées comme partie intégrale du mémoire. Devant toutes ces incertitudes et l'absence d'étude crédible, tel que l'a recommandé l'ex président du BAPE, monsieur André Harvey, dans le rapport BAPE numéro 190:

"La Commission recommande que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité."

3575 On mitige les impacts à la carte en considération des impacts socio-économiques et environnementaux globaux.

3580 La difficulté d'obtenir du promoteur SkyPower des précisions éclairantes sur le projet, ainsi que l'évolution et/ou la modification du projet à plusieurs reprises durant l'analyse du dossier des six (6) éoliennes tests ont été une caractéristique du développement de ce dossier. John Burcombe, Mouvement Au Courant.

3585 Il appert que les gouvernements devraient être responsables des inventaires et études de milieu, et que le seul rôle du promoteur serait de soumettre un projet précis. Dans le contexte où l'État est passé à l'ère de la réglementation environnementale, et abandonner l'environnement aux entreprises, on peut prétendre que l'État ne représente plus l'intérêt public.

Et encore plus vrai quand il est à vouloir tout privatiser, dont l'électricité, démarche qui se solde par un déficit des acquis sociaux, fuites de capitaux et dépendance énergétique.

3590 L'empiètement éolien sur les terres agricoles par contournement de la loi, dans un Québec qui ne s'autosuffit pas en alimentation et dont la politique officielle du développement économique vise la concentration des gens dans les villes pour une utilisation maximum en services, passant par le dézonage agricole à grande échelle en milieu urbain, doit être dénoncé comme la suite des projets de l'ARDA et du BAEQ.

3595 Le développement durable au Québec ne peut pas se réaliser sans devoir passer par la nationalisation de ses ressources énergétiques, dont l'électricité. Autrement, aucun développement économique n'est possible au vrai sens du terme, et encore moins le développement durable.

3600 Le gouvernement du Québec est passé à l'ère de la privatisation dans pratiquement tous les domaines, et à ce titre, il ne peut plus représenter l'intérêt public. Il faut remédier d'urgence.

3605 Nationalisation. De la nationalisation de l'électricité, transfert à la collectivité de la propriété de certains moyens de production appartenant à des particuliers, en vue soit de mieux servir l'intérêt public, soit d'assurer l'indépendance de l'État ou d'interdire la réalisation de bénéfices privés dans certaines activités, soit de sanctionner des propriétaires pour leurs agissements passés. En France, la production et la distribution du gaz et de l'électricité, 1946; 3610 référence, page 690, Petit Larousse illustré, 1995.

3615 Le président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, Claude Guimond, exige que cesse le développement des parcs éoliens tel qu'il est réalisé présentement. Il souligne que le modèle de développement adopté par Hydro-Québec nous ramène au temps de la colonisation. Le gouvernement, via sa société d'État, est en train de vendre les ressources éoliennes à des intérêts étrangers et ce, avec très peu de retombées économiques pour les régions ressources.

3620 1963, nationalisation du secteur de l'électricité; 1981, suppression de la contrainte du moindre coût, Hydro-Québec n'est plus tenue de nous et de vous fournir l'électricité au-delà du bloc patrimonial.

3625 Aucun développement durable au Québec ne sera possible sans passer par la nationalisation de l'électricité.

Une citation:

"Je commence à être impatient, on essaie d'avoir de l'information, il n'y en a jamais. On n'est pas certain du projet, on ne sait pas quand ce sera fini. L'Environnement dit que l'on



3630 pourra peut-être connaître son avis sur votre dernière étude d'impact numéro je ne sais plus  
quoi au mois de septembre."

A déclaré, durant la première partie de l'audience, monsieur Pierre Béland, commissaire  
sur la Commission BAPE chargée d'étudier le projet d'un parc industriel éolien SkyPower.

3635 À tout égard, le projet SkyPower est irrecevable. Recommander qu'un moratoire, suivi  
d'une audience générique sur les projets de parcs éoliens, serait utile dans l'intérêt public et  
l'exercice démocratique des droits de la population nécessaire pour définir l'encadrement légal  
à donner à ces projets, et aussi les différentes spécifications qu'on doit retenir pour l'étude de  
3640 ces projets-là sur tous les plans.

Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3645 Merci beaucoup, monsieur Hervieux.

Monsieur Béland, avez-vous des questions?

3650 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pas de questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Je pense que vous êtes assez clair, monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3660 Merci beaucoup.

---

**DROIT DE RECTIFICATION  
PROMOTEUR**

3665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3670 Maintenant, monsieur Boulianne a demandé un droit de rectification. Si vous voulez  
bien vous avancer, monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3675 Bonsoir. En fait, on voudrait exercer notre droit de rectification sur plusieurs éléments qui ont été dits, je prends le temps de mentionner ça puisqu'on va le faire par écrit, mais pour pas qu'il y ait de faille dans le processus, je pense que c'est important que je le mentionne ce soir. C'est des choses qui vont suivre prochainement.

3680 Puis par le fait même, nous allons travailler ardemment pour répondre aux différentes questions qui ont été soulevées lors de cette dernière partie d'audience. Je pense que, monsieur Roberge aussi, on va peut-être compter avoir vos notes et les éléments qui devront être fournis.

3685 Aussi, si vous permettez, j'aimerais ça déposer aussi un autre document, c'est une étude d'impact économique qui porte aussi sur l'aspect économique touristique de la région, qui a été faite et qu'on a eu assez récemment. J'aimerais ça déposer ça au BAPE.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3690 Ça nous fera plaisir, monsieur Boulianne; vous pouvez déposer auprès de madame Boutin, à l'arrière, s'il vous plaît.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3695 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3700 Je vous remercie, monsieur Boulianne.

---

**MOT DE LA FIN**

3705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

3710 Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, au plus tard quatre (4) mois après le début de son mandat, soit le 15 septembre prochain. Cependant, la Commission pourrait déposer son rapport avant, s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés.

3715 Je rappelle que notre rapport fera état des constatations et de son analyse à l'égard du projet à l'étude. Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

3720 Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

3725 Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise sa propre analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

3730 Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser. Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur ce projet.

3735 En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux. Je remercie également le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie. Je tiens aussi à remercier les participants qui sont venus obtenir de l'information sur les projets en première partie.

3740 Enfin, je remercie mon collègue, monsieur Béland, et le personnel de la Commission, mesdames Bernier-Bourgault, Boutin et Hawey et monsieur Roberge, ainsi que les gens du Centre des services partagés du Québec, messieurs Buisson et Filteau, ainsi que la toute dernière, madame Béliveau.

3745 Je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée.

Merci et bonne fin de soirée.

3750 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3755 FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.